



Rapport annuel d'activités

2021

Le mot du Président

Comme chaque année notre rapport d'activités dresse le bilan des actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2021.

C'est donc avec plaisir que je vous invite à le découvrir.

A sa lecture vous pourrez vous rendre compte de la richesse et de la diversité des actions et des réalisations que la Communauté de Communes a menées dans chacun de ses domaines de compétences et notamment dans le cadre de ses nouvelles compétences (transition écologique et énergétique, mobilité ...).

Cette année encore le contexte sanitaire a contraint les élus et les services communautaires à s'adapter à une situation particulièrement compliquée. Mais grâce à l'engagement de l'ensemble des élus et du personnel les habitants de la CCPOM ont pu continuer à bénéficier, sans aucune perturbation et avec la même qualité, de tous les services auxquels ils sont habitués (collecte des déchets ménagers, accueil des jeunes enfants, aide à la recherche d'emploi).

De nouveaux services de proximité, tels que les Maisons « France Services » ont même pu être mis en place.

Bonne lecture.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle	7
Ses compétences	
Le Conseil Communautaire	
Le Bureau Communautaire	
Ressources humaines	12
Finances	14
Compétence « Aménagement de l'Espace »	19
S.I.A.U.	
Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »	21
Partenariat associatif	
Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets »	24
Marché de collecte et de traitement des déchets ménagers	
Déchèteries communautaires	
Nouvelles actions développées en 2021	
Compétence « Développement Economique »	32
Les Parcs d'activités	
Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise 57	
Concours BE YOUR BOSS	
Fonds Résistance	
Partenariats	
Compétence « Logement et cadre de vie »	38
Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat	
Partenariats	
Compétence « Développement durable »	44
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin	
Espace Info-Energie	
Dispositif d'aide aux équipements de développement durable	
Compétence « Petite Enfance »	50
Les structures	
Le Relais Parents Enfants—RPE	
Compétence « Emploi et insertion professionnelle »	57
Fonctionnement des antennes	
Partenariats et actions en 2021	
Bilans actions et demandeurs d'emploi	
Compétence « Maisons de Services au Public »	60
Compétence « Mobilité »	62
Prise de compétence	
Schéma directeur des mobilités	
Liaisons douces	
Coopération intercommunale	
Partenariat associatif	
Communication	64
Les Portes de l'Orne	65
Les filières économiques	
Stratégie et logique d'aménagement des Portes de l'Orne : Définition	
Les opérations d'aménagement	
Nouveau site internet	

La Communauté de Communes Du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regroupe 13 communes et compte 54 448 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire comprend 12 membres : le Président et 11 Vice-Présidents.

Amnéville : 10 478 habitants

Bronvaux : 549 habitants

Clouange : 3 532 habitants

Marange-Silvange : 6 238 habitants

Montois la Montagne : 2 729 habitants

Moyeuvre-Grande : 7 894 habitants

Moyeuvre-Petite : 464 habitants

Pierrevillers : 1 533 habitants

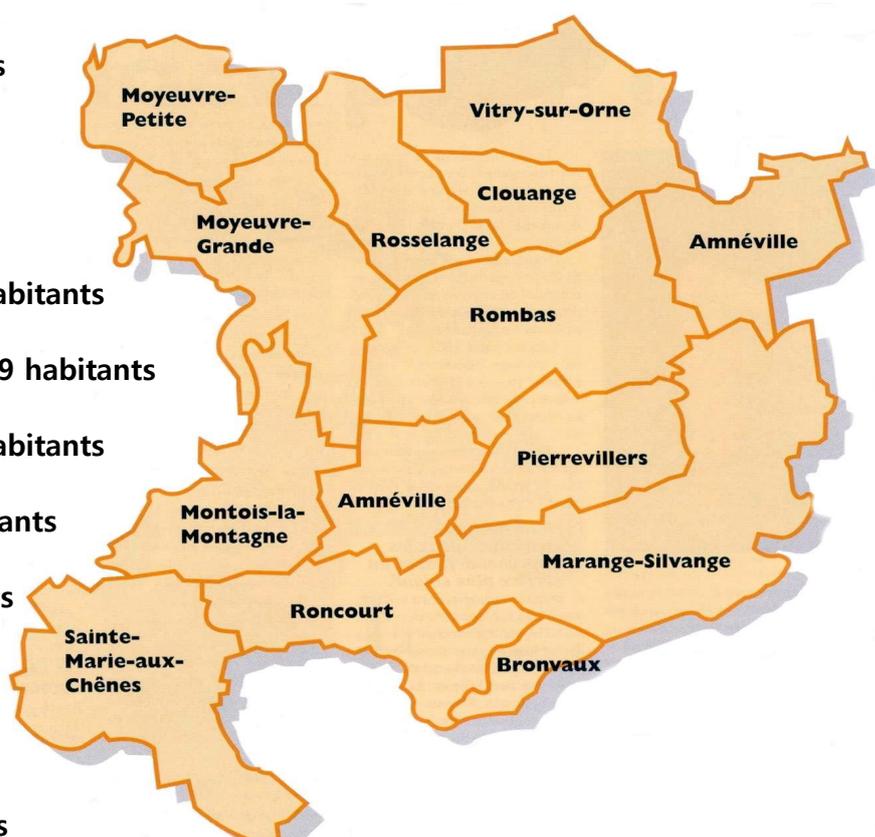
Rombas : 9 993 habitants

Roncourt : 1 013 habitants

Rosselange : 2 711 habitants

Sainte-Marie-aux-Chênes : 4 275 habitants

Vitry-Sur-Orne : 3 053 habitants



Les compétences de la Communauté de Communes

Les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés le 16 juin 2021 suite à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

Compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5°) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

3°) Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

5°) Assainissement

6°) Eau

7°) Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

1°) Contribution à la transition énergétique :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

2°) Autorité Organisatrice de la Mobilité

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a été installé le 17 juillet 2020.

Il est composé de 53 délégués communautaires titulaires des 13 communes :

En 2021, le Conseil Communautaire a adopté 68 délibérations au cours de 4 réunions qui se sont déroulées :

- **Le mardi 09 mars 2021**
- **Le jeudi 01 avril 2021**
- **Le jeudi 02 septembre 2021**
- **Le mardi 07 décembre 2021**

AMNEVILLE

MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danielle
COGLIANDRO Virginie
DALLA FAVERA André
DIEUDONNE Xavier
DOS SANTOS Armindo
HIRSCH Catherine
RAU Sylvia
TISSERAND Gérard

BRONVAUX

FAVIER Jean-Luc

CLOUANGE

BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
VEZAIN Philippe

MARANGE-SILVANGE

MULLER Yves
COQUIN Valentin
GREFF Marielle ⁽¹⁾
SPANIER Marie-Claire ⁽¹⁾
MEOCCI François
ROETTGER Bernard
WEIDER Diane

MONTOIS LA MONTAGNE

VANNI Sophie
CANTELE Jean
RACHIELE Olivier ⁽²⁾
NUCCI Kevin ⁽²⁾

MOYEUVE-GRANDE

ROVIERO Franck
BENABID Lokmane
CISAMOLO Virginie
DOS SANTOS Angélique
ROSSO Camille

SCHNEIDER François
THIBO Émilie
TIRLICIEN Roger

MOYEUVE-PETITE

SCHWEIZER Christian

PIERREVILLERS

HEISER René
LEMASSON M.-Thérèse

ROMBAS

FOURNIER Lionel
BENCI Monique
DUMON Joël
MACAIGNE Christèle
MULHMANN Aude
NOBILE Didier
RISSER Charles
VILLA Victor
WAGNER Véronica

RONCOURT

POSTERA Antoine

ROSSELANGE

MATELIC Vincent
SCHONS Bernard
SEEMANN Michèle

STE-MARIE-AUX-CHENES

LAMARQUE Sylvie
CALLIGARO Thomas
CAYRÉ Christian
FRANIA Aleksandra

VITRY SUR ORNE

CORRADI Luc
SAVINO Cindy
VEGLIA Vincent

1) Mme SPANIER a été installée le 02 septembre 2021 à la place de Mme GREFF, démissionnaire.

2) M. NUCCI a été installé le 02 septembre 2021 à la place de M. RACHIELE, démissionnaire.

Le Bureau Communautaire

En 2021, le Bureau Communautaire s'est réuni 12 fois et a adopté 133 décisions.

Le Président et les Vice-Présidents de la mandature 2020-2026 ont été élus par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 17 juillet 2020 :

Président : M. Lionel FOURNIER

1^{er} Vice-Président : **M. Éric MUNIER** chargé du Développement économique

2^{ème} Vice-Président : **M. Yves MULLER** chargé des actions de transition écologique et énergétique et des compétences Eau, Assainissement et GEMAPI

3^{ème} Vice-Président : **M. Vincent MATELIC** chargé des Finances et du Personnel, de la Planification (Projet de territoire et Aménagement de l'espace) et des Mobilités

4^{ème} Vice-Président : **M. Franck ROVIERO** chargé du Cadre de vie et de l'Habitat

5^{ème} Vice-Président : **M. Stéphane BOLTZ** chargé de la Gestion, élimination et valorisation des déchets

6^{ème} Vice-Président : **M. Luc CORRADI** chargé de la Communication et de la mise en place des compétences nouvelles

7^{ème} Vice-Président : **Mme Sylvie LAMARQUE** chargée de l'Emploi, Insertion professionnelle, Formation

8^{ème} Vice-Président : **Mme Sophie VANNI** chargée de l'Action sociale et de la santé (Petite Enfance, Projet alimentaire territorial) et des Services à la population (Maison de services au public)

9^{ème} Vice-Président : **M. Jean-Luc FAVIER** chargé de l'Instruction des autorisations d'urbanisme et du Suivi et développement du système d'information géographique et numérique

10^{ème} Vice-Président : **M. René HEISER** chargé des Projets, travaux et infrastructures

11^{ème} Vice-Président : **M. Christian SCHWEIZER** chargé de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement et des modes doux.

Ressources humaines

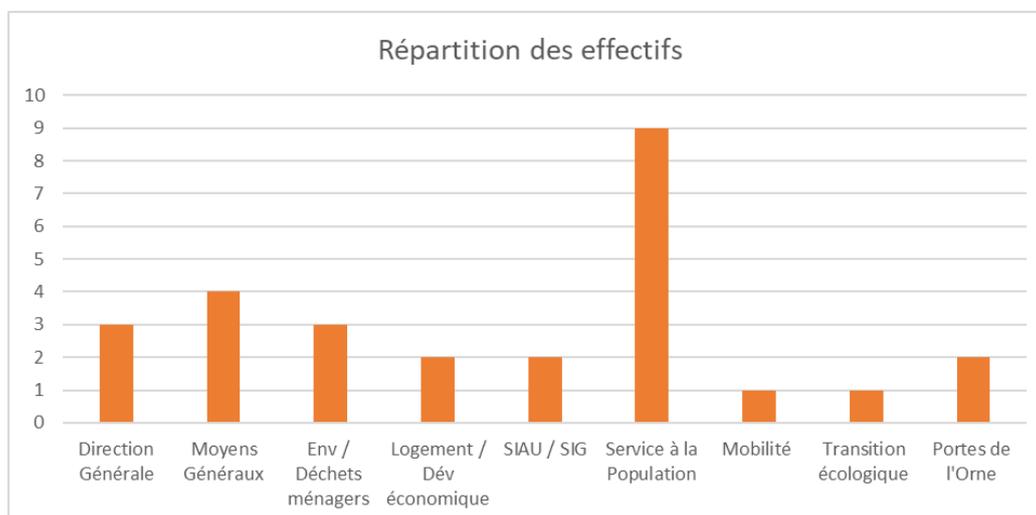
Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), aux Relais Parents Assistants Maternels.
- à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEVRE-GRANDE, ROMBAS et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES, aux Maisons de l'Emploi.

Les services sont composés de 27 personnes, répartis comme suit :

- Direction Générale : 1 Directeur Général des Services, 1 Directeur des Services Techniques, 1 rédacteur territorial
- Moyens Généraux : 1 Attaché principal, 1 Attaché, 1 Rédacteur et 1 Adjoint Administratif
- Déchets Ménagers / Environnement : 1 Ingénieur, 1 Rédacteur, 1 Adjoint Technique principal de 1ère classe
- Logement / Développement économique : 1 Attaché et 1 Adjoint Administratif
- SIG / Instruction des autorisations d'urbanisme : 1 Rédacteur Principal de 1ère classe et 1 Rédacteur
- Service à la population : 1 Rédacteur Principal de 2ème classe, 2 Éducateurs Principaux de jeunes enfants (Relais petite Enfance), 1 Attaché, 2 rédacteurs, 1 adjoint administratif principal de 2ème classe et 2 Adjoints Administratifs (Maisons de l'Emploi)
- Mobilité : 1 Ingénieur
- Transition écologique : 1 Attaché
- Portes de l'Orne : 2 Attachés



Il convient de préciser que 2 personnes du service à la population affectées aux maisons de l'emploi sont mises à disposition par une commune de la CCPOM.

De plus en 2021, la CCPOM a accueilli 4 stagiaires au sein du service Moyens Généraux et du Service à la population.

Ressources humaines :

En 2021 :

- Deux agents ont été recrutés en tant que chargé de mission afin d'assurer les missions mobilité et transition écologique.
- Un agent a été recruté afin de renforcer l'équipe chargée du projet des Portes de l'Orne.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Technique, de la Commission Administrative Paritaire, de la Commission Consultative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

En 2021, la CCPOM n'a eu besoin de consulter que le comité technique, concernant :

- Le plan d'action égalité professionnelle dans la FPT pour les années 2021 à 2024,
- La mise à jour du compte épargne temps,
- Les horaires particuliers des agents France Services,
- La mise à jour du document unique comprenant les risques psychosociaux.

Finances

Budget 2021

Le Budget 2021 a été adopté le 1er avril 2021 et a fait l'objet de deux décisions modificatives :

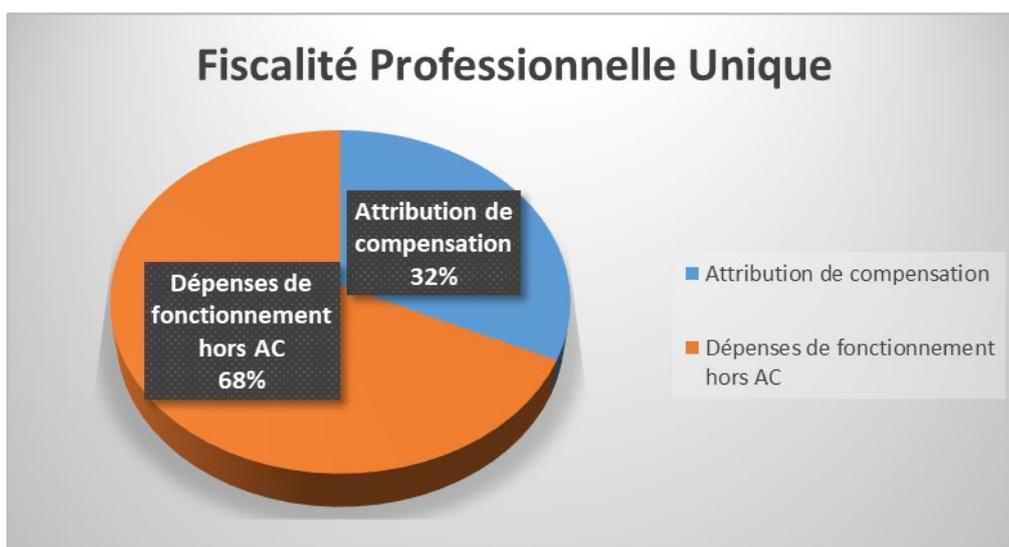
- ⇒ Décision modificative n° 1 adoptée le 02 septembre 2021,
- ⇒ Décision modificative n° 2 adoptée le 07 septembre 2021.

Depuis le 1er janvier 2021, la nomenclature applicable au budget principal et aux budgets annexes est la nomenclature M57. Le changement de nomenclature étant obligatoire au 1er janvier 2024, le but était d'anticiper ce changement afin de simplifier le début de mandat ainsi que de profiter du changement de logiciel comptable.

Il convient de rappeler que depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est en régime de fiscalité professionnelle unique. L'intercommunalité collecte l'ensemble de la fiscalité professionnelle mais ne conserve pas le produit de cette fiscalité. Il est reversé sur la base de ce que percevaient les communes en 2016 et en fonction des évolutions du produit de la fiscalité professionnelle.

En effet, le 02 Juillet 2019, la Communauté de Communes a adopté son Pacte Fiscal et Financier. La répartition du produit fiscal entre les communes et la Communauté de Communes en est un axe. Cela signifie que la croissance du produit fiscal, à la hausse, comme à la baisse est réparti entre la commune d'implantation à hauteur de 40 % et la Communauté de Communes à hauteur de 60 %.

En 2021, le montant des attributions de compensations s'élève à : 5 632 043.05 €.



Ce Pacte Financier et Fiscal comporte d'autres engagements :

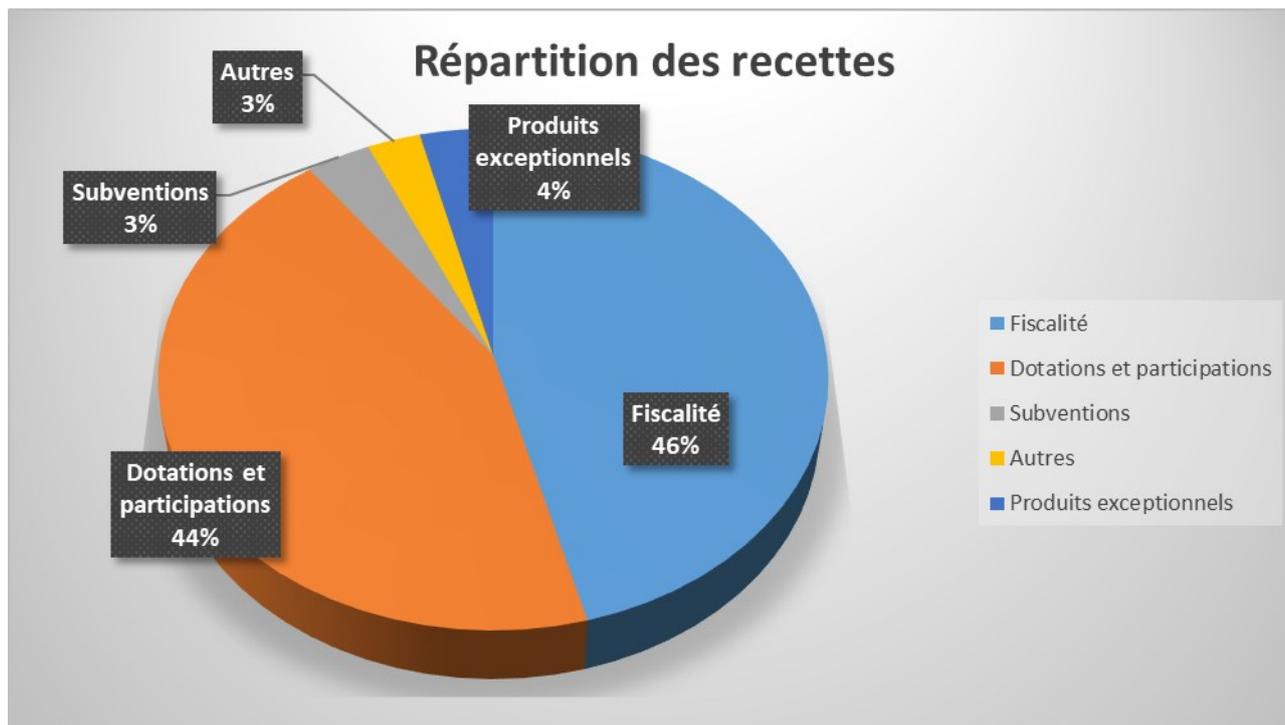
- Répartition dérogatoire du FPIC,
- Mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (340 000 € en 2021),
- Versement de fonds de concours,
- Reversement du foncier bâti des zones d'activités communautaires.

LES RECETTES

**Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 24 986 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).**

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	15 367 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)
Recettes d'investissement	3 987 K€



(APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES)

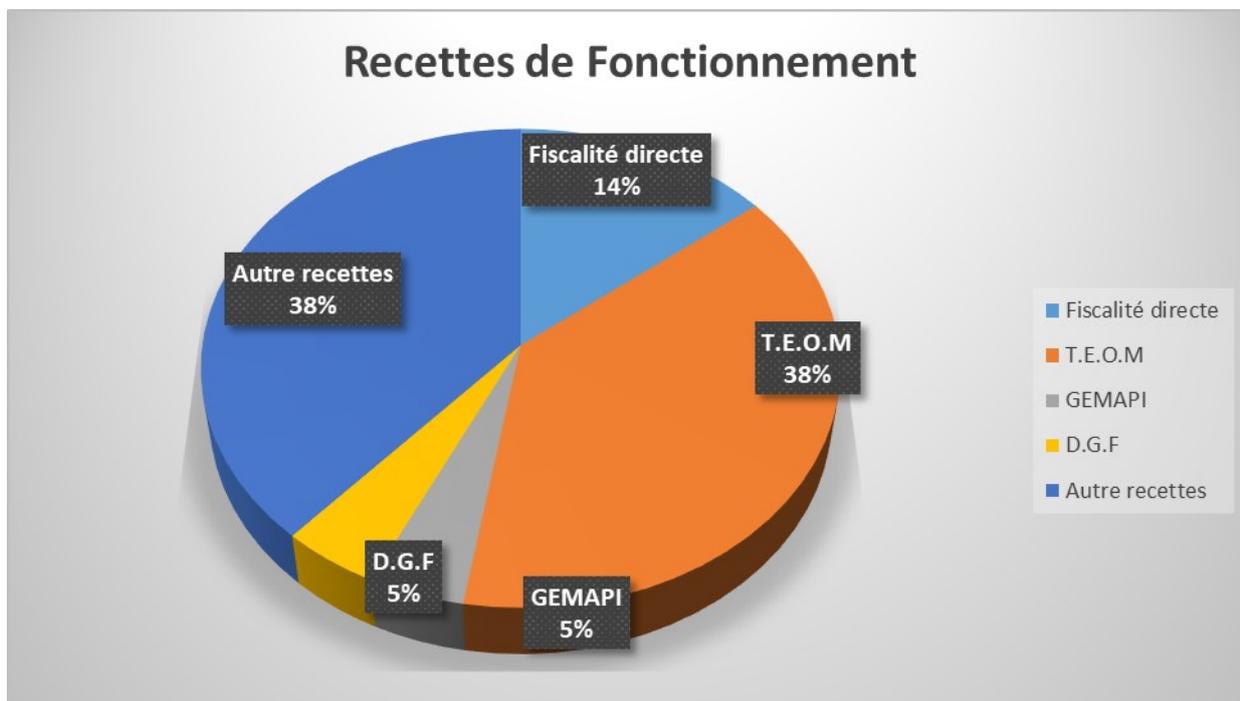
Les recettes réelles de la Communauté de Communes proviennent des contribuables locaux par le biais des impôts locaux, de l'Etat (DGF, FCTVA, FPIC) ainsi que d'autres entités comme l'Union Européenne, le Département, la Région à travers des subventions principalement.

Fiscalité directe locale (taux non modifié en 2021) :

Taxe d'habitation : 1,87 %
Taxe sur le Foncier bâti : 1,98 %
Taxe sur le foncier non-bâti : 5,24 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11,11 %
Cotisation foncière des entreprises : 22,84%

En 2021, une taxe GEMAPI a été levée auprès des contribuables locaux. Son produit a été voté à hauteur de 675 000 €. Elle vise à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire. Un programme de travaux a été réalisé en concertation avec l'ensemble des syndicats compétents sur le territoire. Cette taxe vise à financer ces travaux.

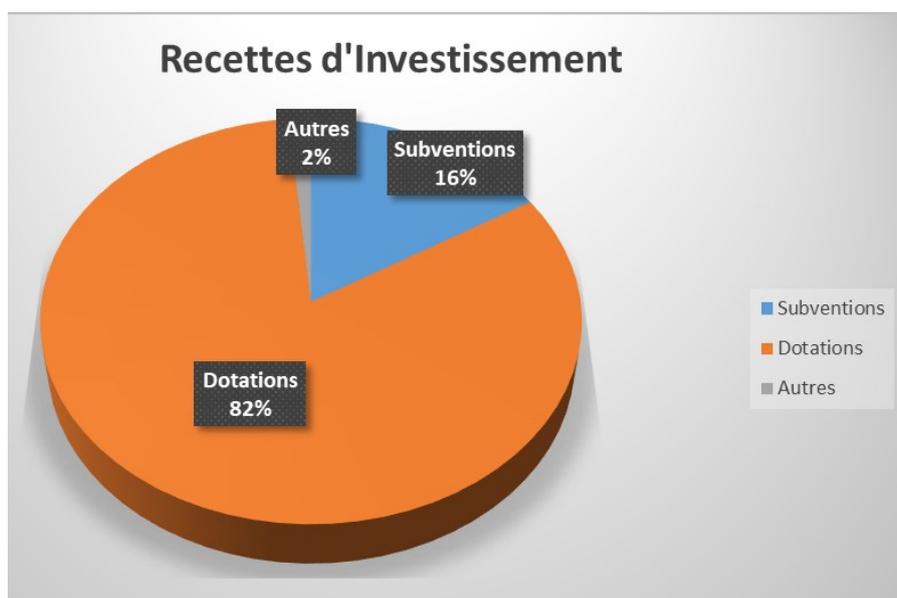
En 2021, les contribuables locaux, au travers des impôts directs ont participé pour 57,06 % (63,55 % en 2020) aux recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes (APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES).



Pour 2021 :

- **Produit de TEOM : 5 827 656 €**
- **Produit de Fiscalité locale : 2 175 346 €**
- **Produit de Taxe Gemapi : 676 778 €**
- **Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement : 689 351 € (633 873 € en 2020)**

Concernant les recettes d'Investissement, elles sont en grande partie composées de la part d'autofinancement que dégage la CCPOM à la clôture de l'exercice 2020.



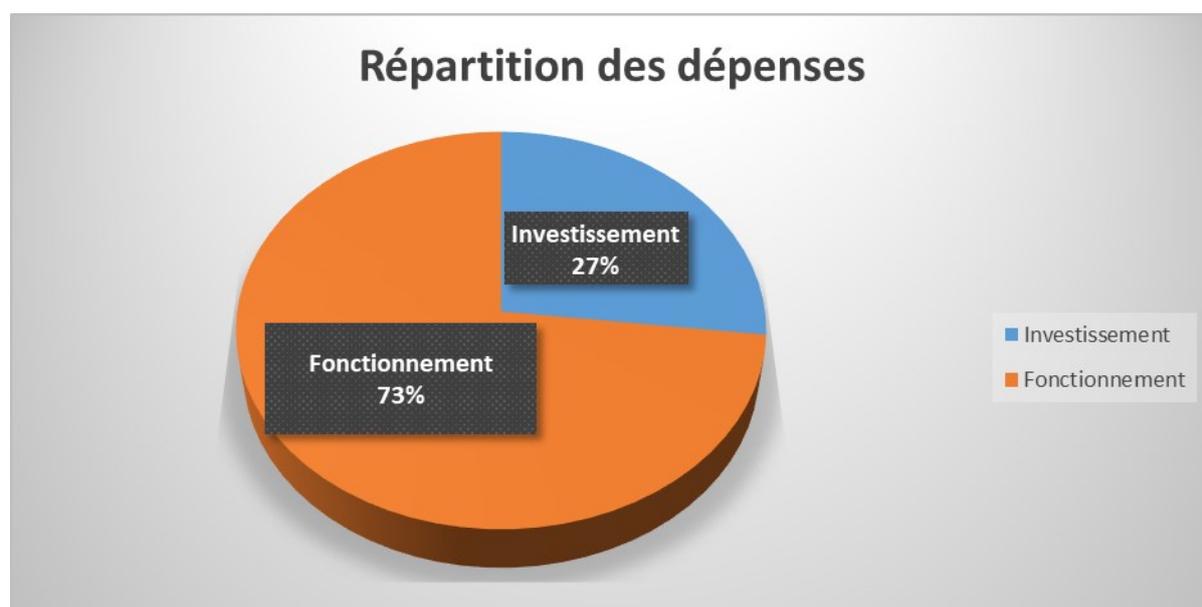
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 22 056 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).

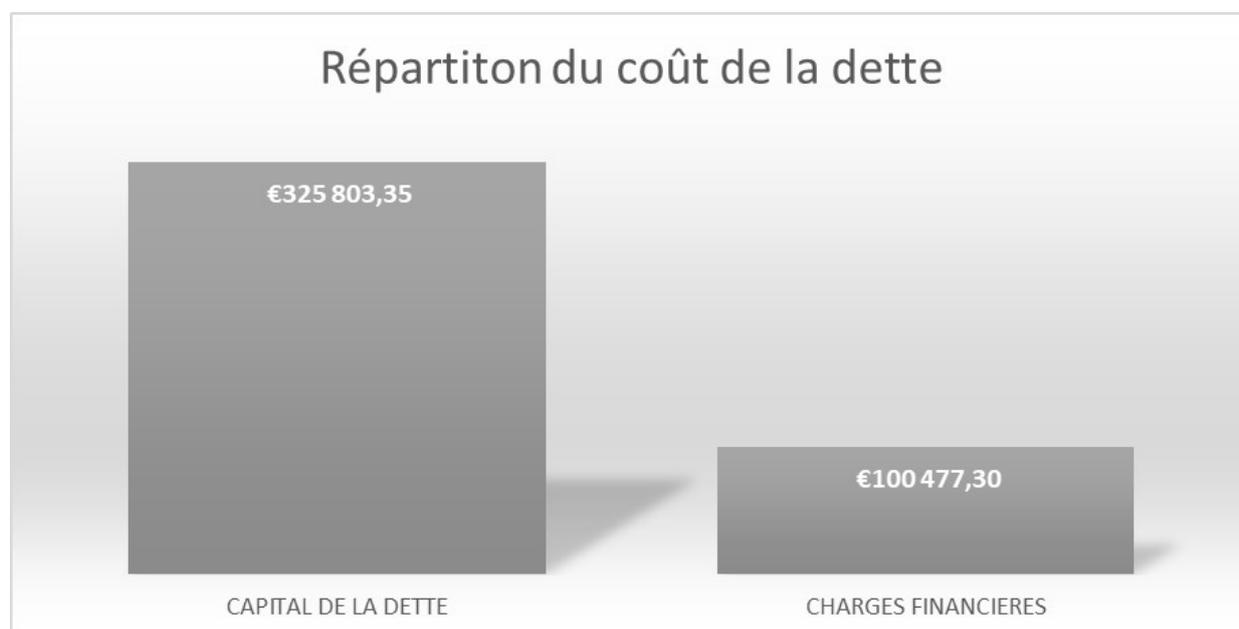
Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement 12 011 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)

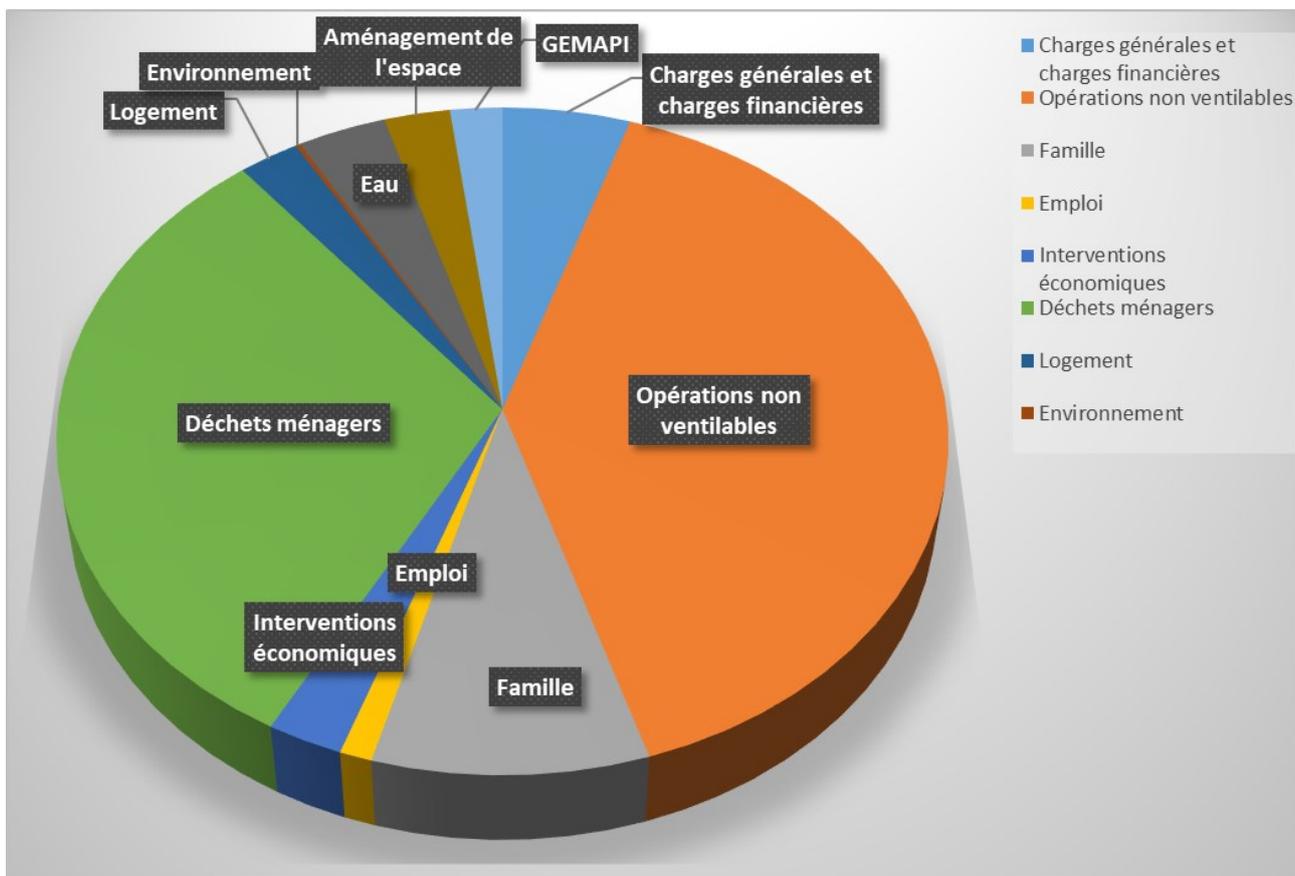
Dépenses d'investissement 4 413 K€



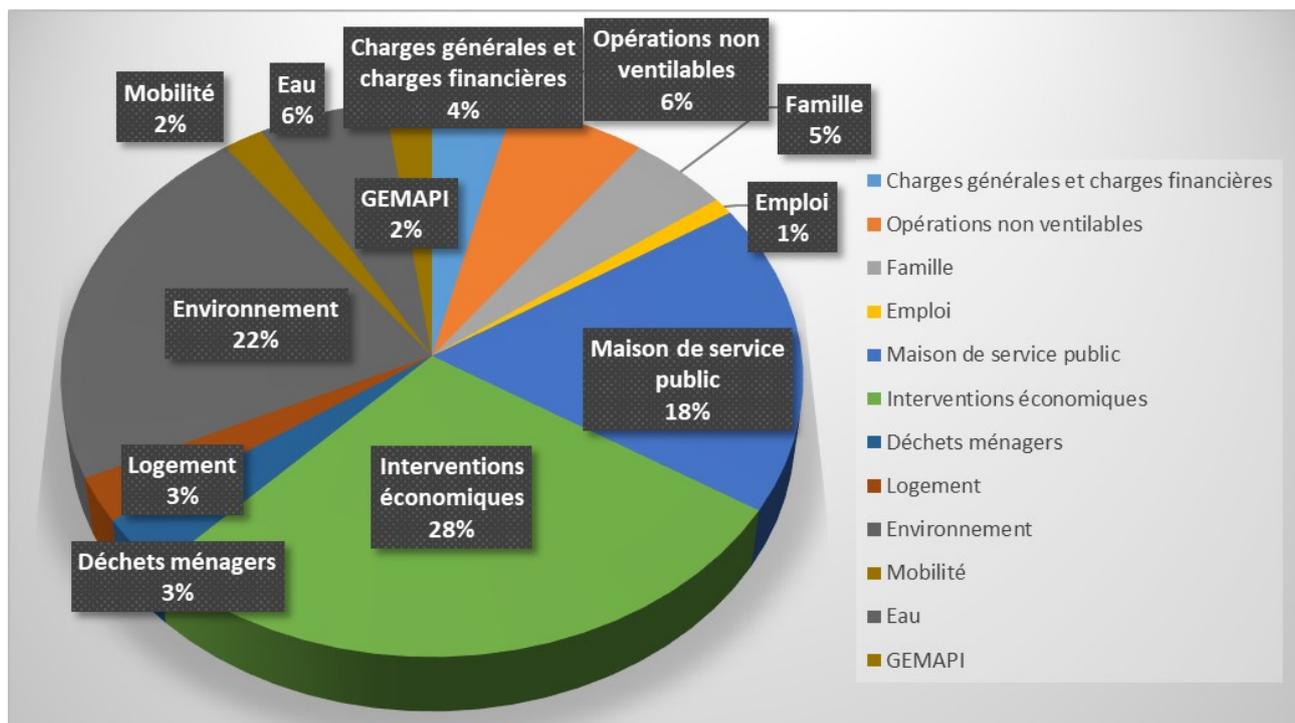
Concernant la dette de la Communauté de Communes :



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :
(en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Compétence

« Aménagement de l'espace »

S.I.A.U.

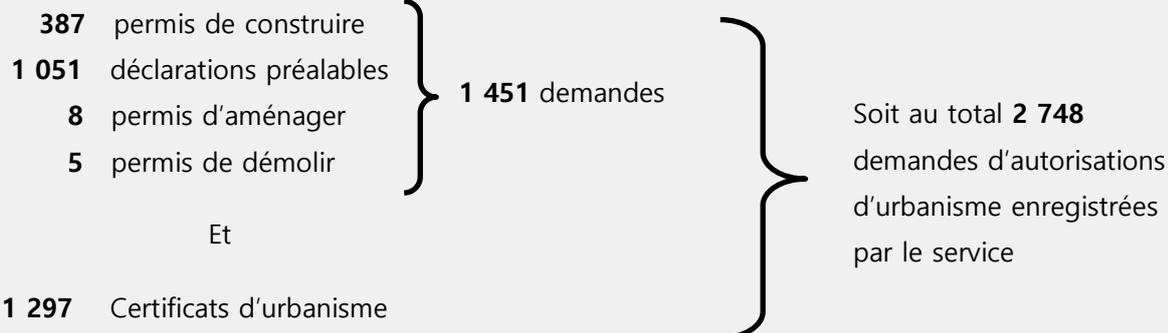
Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instruction des dossiers d'urbanisme

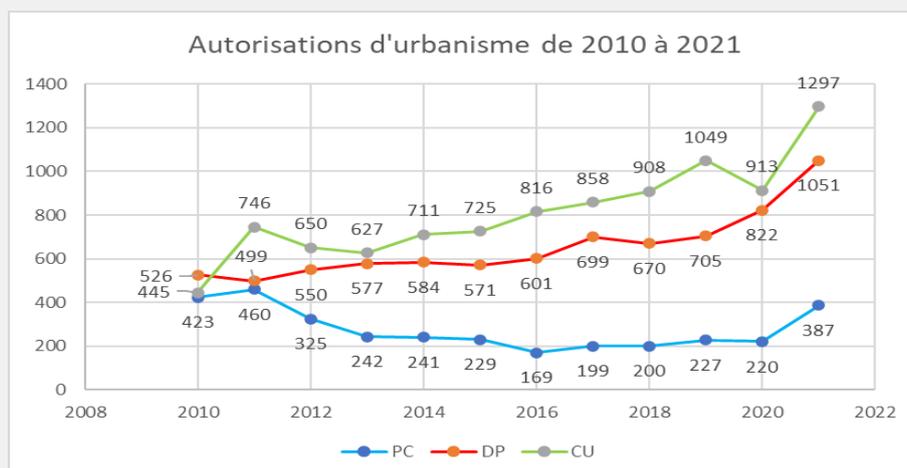
Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM.

La Commune de Saint-Ail a manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail. La mise à disposition dudit service s'est poursuivie au cours de l'année 2021.

Statistiques



On note une forte augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2020 (1967), avec une forte augmentation des demandes de permis de construire (220 en 2020), une forte augmentation des déclarations préalables (822 en 2020), ainsi qu'une forte augmentation des demandes de certificats d'urbanisme (913 en 2020).



Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires étant confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM est également associée à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.



Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Au cours de l'année 2021, le réseau ADS s'est réuni à trois reprises. A l'occasion de ces rencontres, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 11 février 2021 : la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Séance du 06 juillet 2021 : la dématérialisation des ADS, cas et modalités de saisine de la CDPENAF, autorité compétente en matière d'instruction et des autorisations d'urbanisme, actualités juridiques et jurisprudence

Séance du 15 novembre 2021 : la dématérialisation de l'ADS, actualités juridiques et jurisprudence, réglementation RE 2020, actualités juridiques et jurisprudence.

Compétence

« Protection et mise en valeur de l'environnement »

Partenariat associatif

Convention avec le Club Vosgien



La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne a pris effet au 1er janvier 2019 et est en cours jusqu'au 31 décembre 2022. Elle porte sur l'entretien et le balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 115 km répartis sur 15 itinéraires.

En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22 € par kilomètre.

Convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre

Suite à l'avant-projet portant sur l'étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, réalisé en 2019-2020, le bureau communautaire a décidé de confier à la Fédération Française de Randonnée Pédestre la mission d'élaborer le dossier administratif et technique qui permettra d'effectuer la demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Randonnée Pédestre).



De plus, 4 des 8 itinéraires identifiés sont éligibles à la labélisation « MOSL » qui donne droit à un soutien et à la fourniture des équipements de signalétique par le Conseil Départemental.

Le rendu de la mission confiée à la FFRP est prévu au printemps 2022.

Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Suite à une première collaboration dès 2007 pour la gestion des pelouses calcaires par le pâturage, le partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a été réactivé avec la signature d'une convention pour la période 2019-2020.

En 2021, le Bureau Communautaire a décidé de poursuivre le suivi, la protection et la valorisation des pelouses calcaires sur son territoire et appartenant au complexe Fensch-Orne, et de signer une nouvelle convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine pour la période 2021-2023, pour un montant de 25 073 € pour 3 ans.

Sur le territoire de la CCPOM, le Conservatoire d'Espace Naturel protège 40.83 ha répartis en 3 sites naturels remarquables :

- La côte de la Brebis à Vitry-sur-Orne
- La pelouse de la Rappe à Rosselange
- La côte sous la roche à Clouange.



Dans le cadre de ce partenariat, le CEN assure pour ces pelouses :

- ⇒ Le suivi partenarial : coordination des manifestations sportives sur les sites, relations partenariales.
- ⇒ Le suivi scientifique : suivi des populations de Damier de la Succise, de l'Azuré du Serpolet, suivi floristique.
- ⇒ Le suivi agropastoral : plan de pâturage pour l'entretien des pelouses. En 2021, faute de partenariat avec un éleveur, l'éco-pâturage n'a pas pu être réalisé.
- ⇒ La valorisation : réalisation d'animations scolaires.

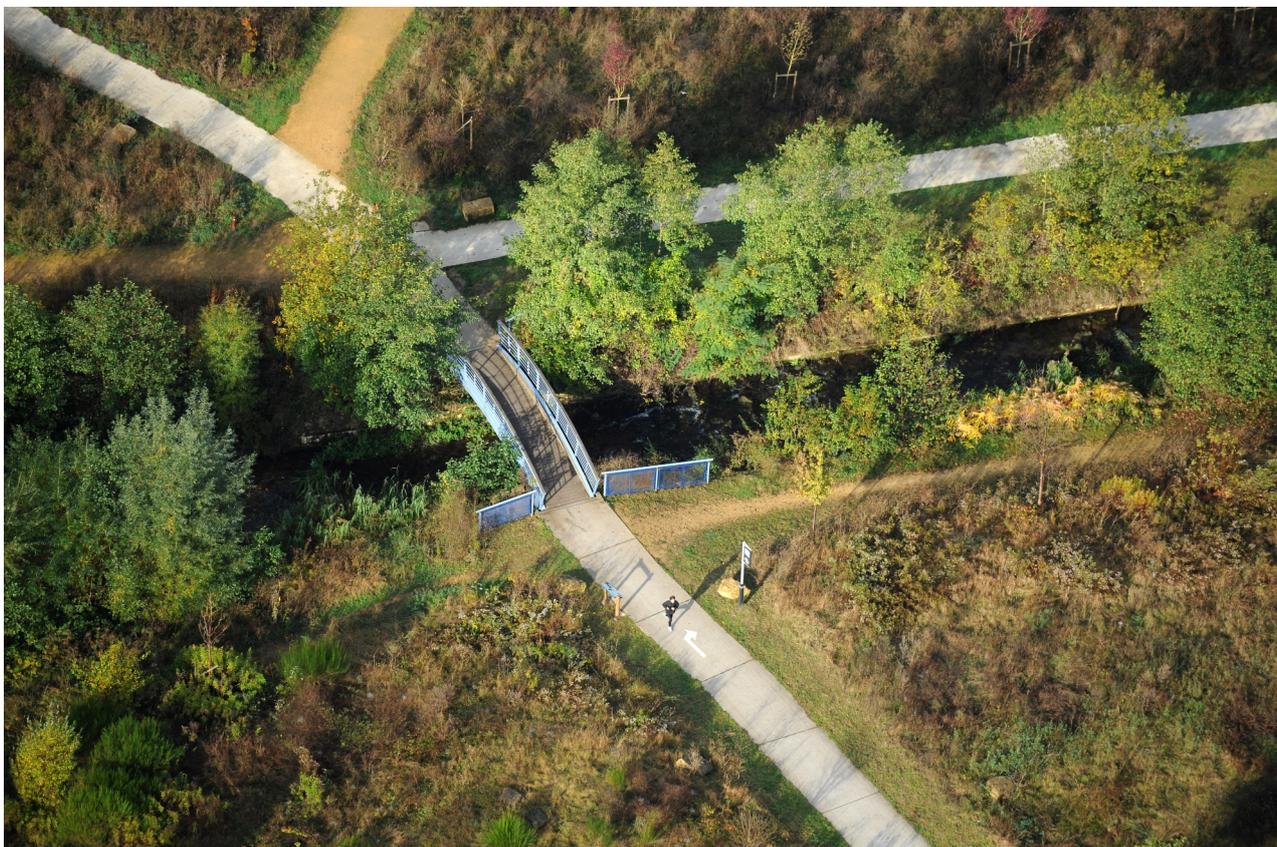


En complément des actions prévues dans la convention, le CEN a réalisé des opérations de gestion telles que gestion des espèces exotiques envahissantes, débroussaillage des ligneux, entretien global des sites.



Entretien du Fil Bleu

En 2021, un contrat a été passé avec l'entreprise d'insertion ARELIA de Moyeuve-Grande pour le nettoyage des abords du Fil Bleu, le ramassage des déchets et le vidage des poubelles, à raison de 3 demi-journées par semaine.



Compétence

« Gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers »

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes, suite à l'attribution de marchés en 2020, pour un démarrage au 1er janvier 2021 :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

15 114 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2021, contre 15 126 tonnes en 2020.

2 156 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2021, contre 2 069 tonnes en 2020.

1 805 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2021, contre 1 952 tonnes en 2020.





3 961 T de déchets issus de la collecte sélective soit 21% des déchets collectés en porte à porte sur le territoire.

15 114 T de déchets issus de la collecte des déchets résiduels soit 79 % des déchets collectés en porte à porte sur le territoire.

Marchés de traitement des déchets ménagers

Les marchés de traitement arrivant à échéance au 31 décembre 2020 ont été relancés et attribués comme suit, pour un démarrage au 1er janvier 2021 :

Marché de traitement	Attributaires
Lot 1 : Traitement des ordures ménagères résiduelles	HAGANIS
Lot 2 : Tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange	CITRAVAL
Lot 3 : Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire	CITRAVAL
Lot 4 : Conditionnement et reprise du verre	HAGANIS
Lot 5 : Traitement/Valorisation des encombrants	Infructueux.

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à EICLOR (anciennement Lorraine Ateliers).

Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Les marchés de gestion des déchèteries ont été attribués comme suit, avec un démarrage au 1er novembre 2020, pour une durée d'1 an renouvelable :

Lot	Flux de déchets	Attributaire
1	Gestion et exploitation des déchèteries	Infructueux. Relancé en procédure négociée : NICOLLIN
2	Traitement du tout venant	Infructueux. Relancé en procédure négociée : SUEZ
3	Traitement des déchets verts	SEDE
4	Traitement des gravats	Tri Service Recyclage
5	Reprise de la ferraille	ESKA
6	Reprise des cartons	CITRAVAL
7	Traitement du bois	Infructueux. Relancé en procédure négociée : EGLOG
8	Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS)	CEDILOR

En plus de ces prestations, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de conventions.



15 242 tonnes *

de déchets reçus en 2021,
contre 12 276 tonnes en 2020

(* dont 1 441 tonnes
collectées et traitées par des
éco-organismes)

Nouvelles actions développées en 2021

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

En complément du tri des emballages, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a mis en place la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire sur 3 communes test : Amnéville, Clouange et Vitry-sur-Orne, avec en tout 21 conteneurs à biodéchets.



44,8 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectés séparément et traités par méthanisation, au lieu d'être incinérés.

Fin 2021, trois conteneurs supplémentaires ont été installés sur Sainte-Marie-aux-Chênes et une sensibilisation et distribution de bioseaux et sac en papier kraft a été organisée en porte-à-porte chez chaque habitant de la commune, portant ainsi le nombre de conteneurs à 24.



LES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE

Un nouveau marché a été passé avec l'entreprise ASTECH pour la fourniture de 24 nouveaux conteneurs en 2021. Ces conteneurs ont été installés Cité Leclerc à Rombas, à Amnéville, Marange-Silvange et Sainte-Marie-aux-Chênes.

LAVAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS

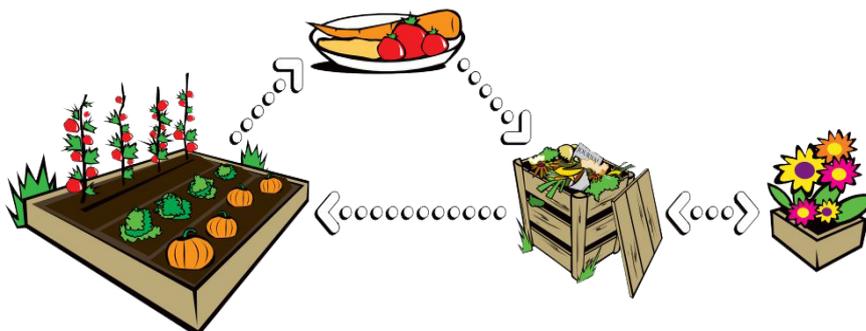
Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en novembre 2021 par la société NAPOLI, en plus de l'entretien régulier assuré par un agent de la CCPOM.



LA PRÉVENTION DES DECHETS

Le compostage

En 2021, ce sont :
29 composteurs en plastique
et 51 composteurs en bois
qui ont été vendus.



1 composteur a été donné à l'école Paul Langevin de Moyeuve-Grande.:

Couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé. Le dispositif prévoit également la possibilité de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais d'un kit de prêt pour une durée d'un mois.

3 demandes ont été reçues en 2021 pour un montant total de 224,54 €.



Une étude pour développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un concept économique qui répond aux limites de l'économie contemporaine. Le modèle linéaire qui consiste à « extraire, transformer, produire, utiliser et jeter » a montré ses limites sur de nombreux plans : impacts environnementaux liés à l'utilisation de ressources fossiles, explosion des quantités de déchets à traiter....

L'économie circulaire propose de se réorienter vers la durabilité : limiter les consommations de ressources dès la conception des produits, réutiliser les flux de matière et d'énergie pour limiter les ponctions et rejets, créer de la valeur localement grâce à ces flux.

Pour cela l'économie circulaire peut s'appuyer sur le recyclage, la réparation, le réemploi, l'écologie industrielle et territoriale, l'écoconception des produits et services, l'économie de fonctionnalité...

L'économie circulaire touche donc directement les habitants dans leur mode de consommation, mais aussi le monde économique et les entreprises dans leur offre de produits et services.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



La CCPOM a lancé en septembre 2019 une étude pour identifier les potentiels de développement sur le territoire, en prenant en considération les enjeux ressources et les déchets des activités économiques, et pour mettre en évidence les opportunités du territoire.

En 2021, l'ADEME a mis en place un nouveau dispositif d'aide conjoint entre l'ADEME et la Région, portant sur l'Économie Circulaire et la Transition Énergétique. L'étude de préfiguration réalisée servira donc de base de travail pour l'engagement dans le dispositif de Contrat d'Objectif Territorial.

UNE ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE DÉCHÈTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION ET D'UN PÔLE ENVIRONNEMENT

La CCPOM dispose de 4 déchèteries sur son territoire pour les déchets occasionnels des ménages. La déchèterie d'Amnéville, actuellement située sur le lieu-dit Moulin-Neuf, est la plus grande et la plus fréquentée. Elle a été construite en 2006, en quais modulaires en béton, pour permettre son déménagement, dans la perspective du développement futur de la zone.

Dans le cadre du projet d'aménagement du site des Portes de l'Orne (requalification d'un ancien site sidérurgique), l'emplacement actuel de la déchèterie d'Amnéville n'est pas compatible avec les projets de développement à venir. Ce projet de redéploiement économique et urbain de friches industrielles a pour ambition de faire du site des « Portes de l'Orne » un site d'expérimentation qui constituera une vitrine pour inventer la ville de demain. Dans le cadre de ce projet, plusieurs thématiques fortes sont considérées comme prioritaires : recyclage / réemploi, circuits courts alimentaires, énergie, ...

La CCPOM souhaite donc transférer la déchèterie actuelle sur le site des « Portes de l'Orne » et profiter de ce transfert pour moderniser l'équipement et en faire une déchèterie exemplaire, intégrant les principes du développement durable et développer autour un Pôle Environnement regroupant d'autres activités, dans une démarche d'économie circulaire, le tout en adéquation avec la vocation des Portes de l'Orne.

La CCPOM a lancé en octobre 2020 une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une déchèterie nouvelle génération et d'un pôle environnement sur les Portes de l'Orne.

La mission comporte plusieurs phases :

Phase 1 : définition des besoins

La déchèterie nouvelle génération

La Recyclerie et point de vente

L'étude d'opportunité pour la création d'une déchèterie professionnelle

Phase 2 : prescriptions techniques et propositions financières d'aménagement.

Phase 3 : rédaction du programme des travaux et recherche de financement..



Pour la réalisation de cette étude, l'accent est mis sur la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers, à chaque étape du projet.

Le scénario retenu par le comité de pilotage est celui d'une déchèterie à plat (casier et benne au sol), couplé à une recyclerie intégrée à la déchèterie, permettant l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de réparation pour les usagers, d'espace d'échange et une zone dédiée aux matériaux réemployables.

Ce scénario va être approfondi afin de rédiger le programme de travaux qui permettra la réalisation de cet équipement.

Le rendu final de l'étude est prévu pour le 1er trimestre 2022.



MODE DE GESTION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Jusqu'à présent, la compétence collecte et traitement des déchets assurée par la CCPOM était exercée en prestation de services, par le biais de marchés publics.

La CCPOM a la possibilité d'opter pour plusieurs modes de gestion différents pour le service des déchets : Régie directe (avec ou sans prestations de service) ou Délégation de Service Public.

Compte tenu des évolutions à prévoir, la collectivité souhaite mettre en œuvre, dans un souci de transparence, une procédure de délégation de service public pour permettre la gestion de ce service, à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Communautaire a adopté en septembre 2021 le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires, par voie d'affermage, pour une durée minimale de 8 ans avec 12 ans maximum à compter du 1er janvier 2023 et a lancé la procédure de délégation de service public selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

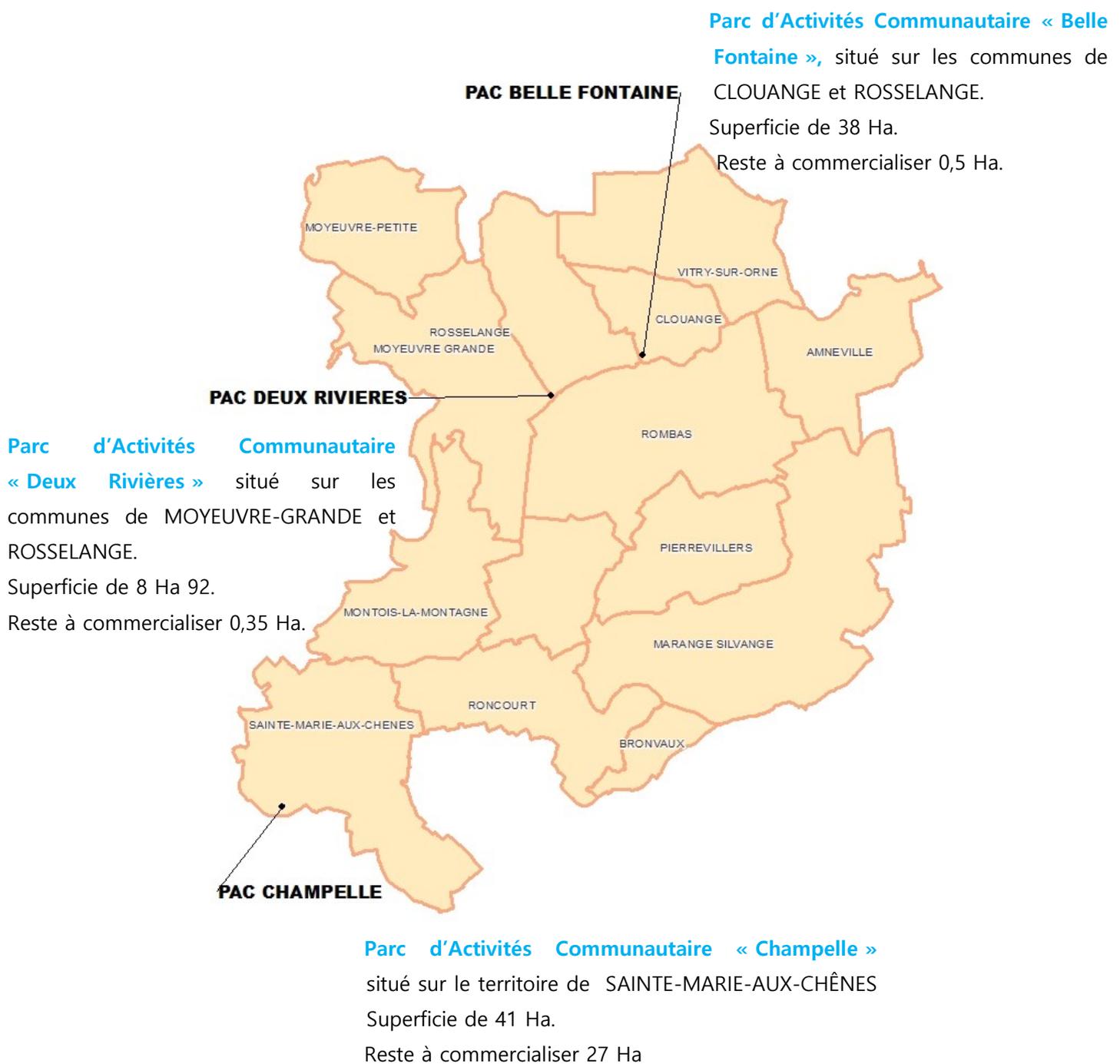
Le délégataire sera retenu courant 2022, à l'issue de la procédure en cours.

Compétence

« Développement économique »

LES PARCS D'ACTIVITÉS

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle gère **trois zones d'activités économiques**.



Les ventes de terrains

PAC Belle-Fontaine à Clouange / Rosselange :

- ⇒ Délibération du 10 mai 2021 pour la vente d'une parcelle à Monsieur Steve DE SA ROSAS pour un bien d'une superficie de 1 513 m² à 18,40 € HT le m² (entreprise de terrassement et maçonnerie)
- ⇒ Délibération du 10 mai 2021 pour la vente d'une parcelle à la SCI CHAUSS 2021 pour un bien d'une superficie de 1 130 m² à 1 000 € HT (parcelle inconstructible)
- ⇒ Délibération du 10 mai 2021 pour la vente d'une parcelle à la société ESPACE GRANIT ET CUISINE pour un bien d'une superficie de 700 m² à 1 € HT le m² (parcelle inconstructible)
- ⇒ Délibération du 13 décembre 2021 pour la vente d'une parcelle à la société FP TERRASSEMENT pour un bien de 2 254 m² à 18,40 € HT le m²

PAC Champelle à Sainte-Marie-aux-Chênes :

- ⇒ Délibération du 14 juin 2021 pour la vente d'une parcelle à la société FASERLUX issue d'une parcelle de 46 175 m² à 9 € HT le m² (projet de panneaux photovoltaïques)
- ⇒ Délibération du 12 juillet 2021 pour la vente d'une parcelle à la société DUVAL DEVELOPPEMENT EST pour un bien d'environ 20 000 m² à 12 € HT le m² (rétractation de l'acheteur)

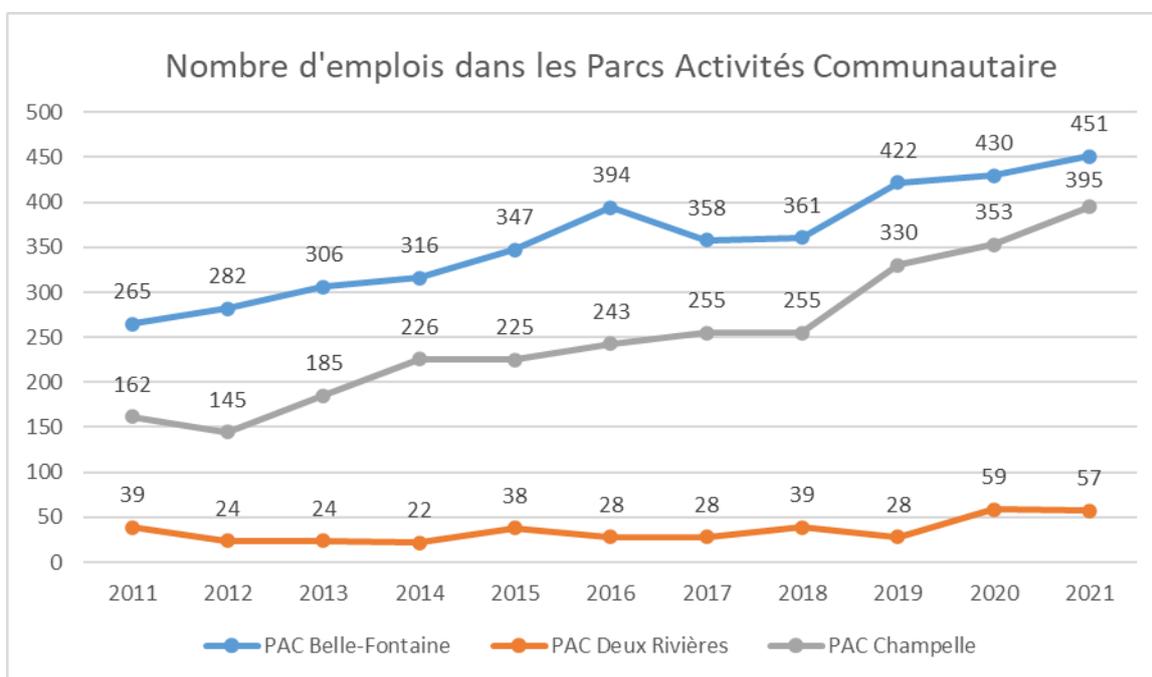
PAC Deux-Rivières à Moyeuvre-Grande / Rosselange :

- ⇒ Délibération du 11 janvier 2021 pour la vente d'une parcelle à la société CARROSSERIE MODERNE pour un bien d'environ 2 000 m² à 23 € HT le m²
- ⇒ Délibération du 10 mai 2021 pour la vente d'une parcelle à la société ISOTECH pour un bien d'environ 1 700 m² à 18,40 € HT le m²



Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

903 emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires.



AMIE 57

Le Département de la Moselle et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont mis en place le dispositif partenarial AMIE57 – Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise, qui permet de soutenir le développement économique local.

L'aide à l'immobilier d'entreprise est une subvention ayant pour but de soutenir les investissements immobiliers dans le cadre de la création ou de l'extension d'une activité.

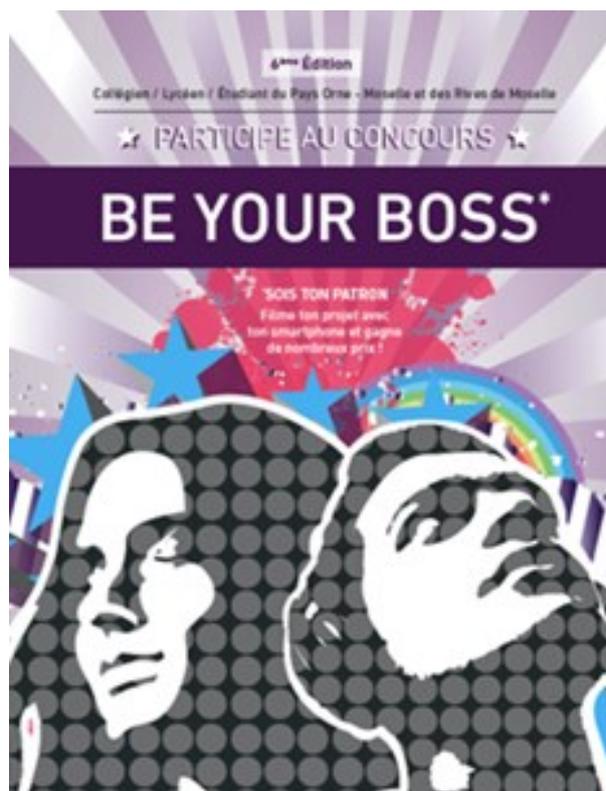


CONCOURS « BE YOUR BOSS »

Le concours Be Your Boss, en place depuis 2015, est un concours à destination des collégiens, lycéens et étudiants. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat.

Le principe du concours est simple, il suffit d'avoir une idée dans la création d'une entreprise, d'un produit, d'une association... et de la filmer.

Dans le contexte de crise sanitaire, la 7ème édition du concours était « allégée ». Plus d'une dizaine de projets ont quand même pu être présentés face caméra. Chaque participant a été récompensé par une carte cadeau.



FONDS RÉSISTANCE

Dans le contexte de la crise sanitaire, les collectivités s'étaient mobilisées conjointement pour apporter une réponse aux besoins des entreprises et associations.



La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la banque des territoires, ont proposé un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité était impactée par la crise sanitaire.

En 2021, 3 entreprises de la Communauté de Communes ont bénéficié du Fonds Résistance pour un montant total de 70 000 €.

PARTENARIATS

Adhésion au Réseau Initiative France

La Communauté de Communes a souhaité reconduire le soutien qu'elle apporte au Réseau Initiative France qui octroie des prêts à taux 0 % pour les créateurs d'entreprises.

En 2021, 10 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant total de 80 000 €.

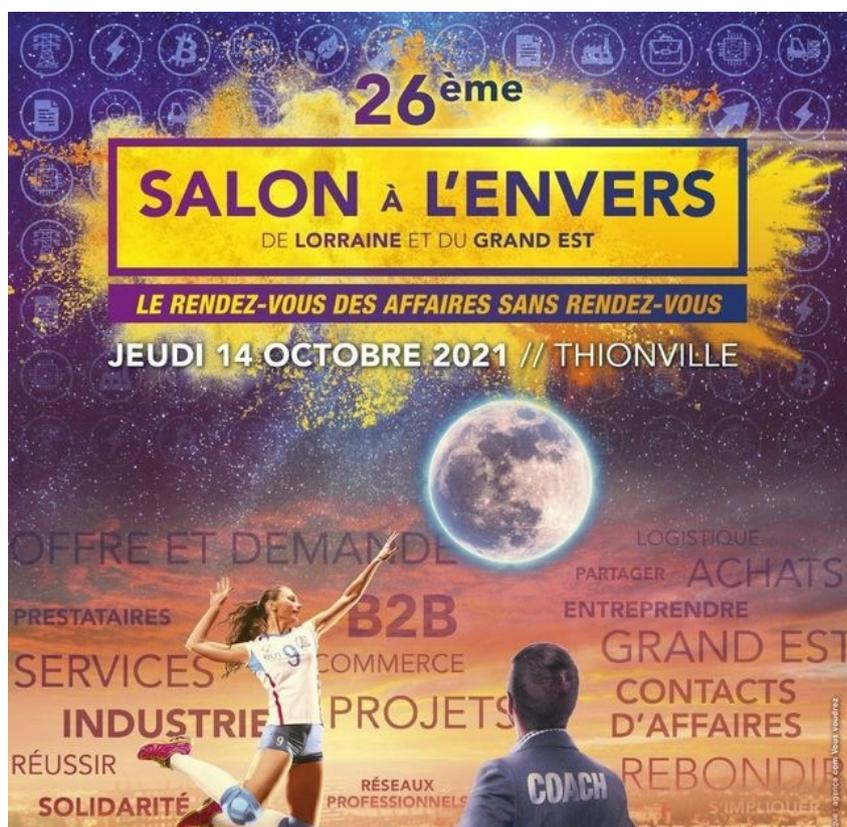
Ce sont 10 projets de création ou de reprise d'entreprises accompagnés.

En 2021, la CCPOM a versé 5 000 € à la plateforme Initiative Bassins Briey Orne.



Salon à l'envers de Lorraine

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du Salon à l'envers, édition 2020, qui s'est déroulé le 15 octobre à Thionville.



« ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques dont l'objectif est de valoriser et de renforcer les compétences et les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le tissu économique.

En 2021, la Communauté de Communes a versé une cotisation annuelle de 3 000 €.



Adhésion à Moselle Attractivité

La Communauté de Communes a renouvelé son adhésion à Moselle Attractivité à hauteur de 1.50 € par habitant.

L'agence « Moselle Attractivité » a pour principale mission :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes en tant qu'agence de développement économique.
- Le déploiement d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle.
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial.



Compétence

« Logement et cadre de vie »

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes a été approuvé par le Conseil Communautaire le 3 septembre 2020 et se décline autour de cinq orientations stratégiques :

- Poursuivre la requalification du parc de logements existants et la valorisation du cadre de vie
- Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels
- Maîtriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat

Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été conclue en 2018 entre l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, pour une durée de 3 ans. En 2021, le dispositif a été prorogé 2 ans.

L'OPAH agit sur plusieurs problématiques :

- Lutte contre l'habitat indigne ou indécents
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements eu handicap et au vieillissement
- Surveillance et accompagnement des copropriétés fragiles

Propriétaires occupants :

90 subventions ont été accordées en 2021 (31 pour les travaux liés à la perte autonomie, 58 pour les travaux d'économie d'énergie et 1 pour des travaux de sortie d'insalubrité) ce qui représente 1 327 808 € de travaux pour plus de 672 906,85 € de subventions dont 44 149,32 € de la part de la CCPOM.

Propriétaires bailleurs :

1 subvention a été accordée en 2021 représentant 134 347 € de travaux pour plus de 48 699 € de subventions dont 5 355 € de la part de la CCPOM.

La mission suivi-animation est assurée par le Centre Amélioration du Logement de Moselle (CALM). Des permanences sont organisées 2 fois par mois sur le territoire intercommunal.

Opération Ravalement de façades

La Communauté de Communes poursuit sa campagne de ravalement de façades en maintenant le plafond de l'aide octroyée pour les logements situés dans les secteurs à enjeux du territoire (cœurs de village, pôles de centralité, cités industrielle, portes d'entrées du territoire, voies circulantes, bâtiments les plus anciens et les plus énergivores).

7 subventions ont été accordées en 2021 pour un montant de 6 047,50 €.



Campagne d'isolation thermique

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle poursuit sa campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

Isolation thermique par l'extérieur :

11 subventions ont été accordées en 2021 pour un montant de 12 800 €.

Isolation des combles perdus :

3 subventions ont été accordées 2021 pour un montant de 1 500 €.

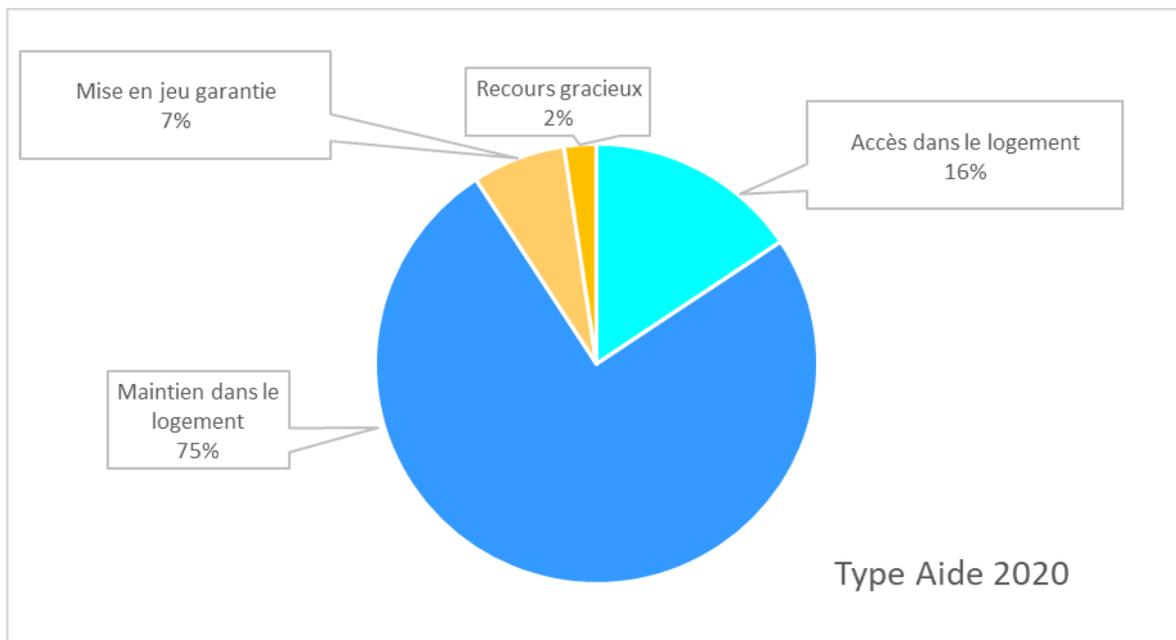


Fonds de Solidarité pour le Logement

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1er loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compte, ...).



En 2020, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 193 578,13 € pour un total de 932 interventions au titre de ce dispositif.



La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'est élevée à 0,30 € par habitant en 2021. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.



Aide à la 1ère installation des jeunes dans un logement

Sur le territoire de la CCPOM, l'offre dédiée à l'hébergement des jeunes est plutôt satisfaisante, on observe cependant que les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au logement compte tenu des niveaux de loyers souvent trop élevés au regard des ressources dont ils disposent.

En 2016, la Communauté de Communes a décidé la mise en place d'un dispositif d'aide pour les jeunes du territoire âgés de moins de 25 ans ayant pour objectif de leur apporter un soutien à la fois logistique et financier et de faciliter ainsi leur accès à un premier logement autonome en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement.

Un montant d'aide forfaitaire de 200 € est ainsi alloué par la CCPOM, majoré de 100 € par enfant à charge, au bénéficiaire du titulaire du bail du logement. Cette aide, non renouvelable, destinée aux frais consécutifs à leur emménagement, est attribuée sous réserve de la présentation des justificatifs d'achats basés sur une liste de meubles et électroménagers de première nécessité.



En 2021, 6 aides ont été accordées pour un montant total de 1 200 €.

Aménagement, entretien et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage



Le Conseil communautaire a transféré au syndicat mixte la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1er janvier 2018.

En 2021, la participation financière de la CCPOM au SM3A s'est élevée à 275 043,125 €.

Stratégie foncière

La Communauté de Communes a décidé de poursuivre et de renforcer sa politique de stratégie foncière et immobilière qu'elle a mis en œuvre dès sa création, affirmant les sites stratégiques de développement et les capacités de densification dans certains cas pour les communes les plus contraintes. Cette stratégie a pour objectif de permettre aux communes de définir les gisements intéressants à maîtriser pour mettre en œuvre des opérations de qualité en neuf et dans l'ancien et ainsi assurer l'action dans la durée.

PARTENARIATS

Agence départementale d'information de la Moselle



L'ADIL apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions du logement.

197 consultations individualisées à des particuliers ou à des professionnels du secteur du logement.

12 permanences de proximité au siège de la CCPOM tous les 2èmes mercredis de chaque mois.

L'ADIL accompagne les maires dans la lutte contre l'habitat indigne.

9 mises à disposition proposées aux maires de la Communauté de Communes.

6 contacts pris avec la conseillère juriste référente.

En 2021, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 597.25 €.

Logement des jeunes

La CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) afin de conforter l'accès au logement des jeunes.

Le CLLAJ propose une aide aux jeunes de 18 à 30 ans, en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

A cet effet, deux permanences mensuelles ont lieu au siège de la CCPOM à Rombas et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau
- Marange-Silvange pour les communes des coteaux
- Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne



Le CLLAJ est aussi opérateur de l'intermédiation locative et a intégré un premier ménage en 2021 sur le territoire de l'intercommunalité.

En 2021, la Communauté de Communes a alloué au CLLAJ la somme de 5 800 €.

Compétence

« Développement durable »

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, accompagnée par le bureau d'études Climat Mundi a élaboré son PCAET en plusieurs phases :

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial

Phase 2 : Détermination d'une stratégie climat-air-énergie

Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions et définition d'indicateurs de suivi

Des fiches actions portées par les acteurs du territoire, pilotes de ces actions, ont été rédigées. Le projet de PCAET de la CCPOM a été présenté aux conseillers communautaires le 1er avril 2021.

A la suite d'échanges avec les partenaires, notamment avec la Région Grand Est et la Direction Départementale des Territoires (DDT), durant le mois de juin 2021, des ajustements ont été apportés au programme d'actions.

Le 8 octobre 2021, le projet de PCAET ainsi que son évaluation environnementale stratégique, ont été soumis pour avis auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Région Grand Est, du préfet de région et du président du Conseil Régional du Grand Est.



Parallèlement, pour clôturer le travail d'élaboration entrepris il y a 3 ans et pour lancer officiellement son PCAET, la CCPOM a organisé le vendredi 29 octobre 2021 un grand événement de lancement sous forme de conférences-débat, à l'Espace Culturel de Rombas. Cette manifestation avait pour but de présenter le programme d'actions pour les 6 années à venir et ainsi mobiliser tous les acteurs concernés.

Des tables rondes ont été organisées et animées par Lara JULIEN sur les thématiques du changement climatique, de la mobilité, des énergies renouvelables et de l'alimentation durable. En qualité de Grand Témoin, Corinne LEPAGE, ancienne ministre de l'Environnement et députée européenne, est venue apporter un autre regard sur les thématiques abordées.



À l'issue des tables rondes s'est tenu un cocktail. Celui-ci était tourné vers une alimentation plus durable et innovante. Ainsi, les participants ont pu déguster des préparations à base d'algues, d'insectes et de produits locaux et de saison.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN

En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2021, la participation de la CCPOM s'est élevée à 1348 €.

L'ESPACE INFO-ÉNERGIE

En 2021, sur le territoire de la CCPOM, l'ALEC a réalisé des permanences téléphoniques, des permanences à la CCPOM, et différentes opérations de communication.

DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Récupérateurs d'eau de pluie.

Depuis 2012, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens ou enterrés. En 2019, le règlement s'est élargi pour soutenir également l'achat de citerne souple.

En 2021, 51 subventions ont été versées, pour un montant total de 8 536 € (44 récupérateurs d'eau de pluie aériens et 7 enterrés).

En remerciement aux communes qui ont relayé l'information auprès de leurs habitants, la CCPOM a souhaité offrir un récupérateur d'eau de pluie pour 10 demandes de subvention de particuliers reçues, destiné à l'équipement d'un bâtiment communal. C'est ainsi que la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes a bénéficié d'un récupérateur, qui sera utilisé par les services techniques.

La CCPOM continue également de doter gratuitement chaque école maternelle et primaire qui en fait la demande. En 2021, 7 récupérateurs ont été offerts pour les écoles d'Amnéville, 6 pour les écoles de Moyeuve-Grande et 3 pour les écoles de Sainte-Marie-aux-Chênes.



Fonds de concours pour les communes

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la CCPOM a décidé de créer deux fonds de concours pour soutenir financièrement les communes portant des projets ambitieux en en faveur de la transition écologique et énergétique.

Ces deux nouvelles aides portent sur les travaux d'amélioration et de sobriété de l'éclairage public et sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les communes disposent d'une enveloppe globale de 100 000€ qu'elles peuvent utiliser pour un ou pour plusieurs projets. Depuis leursancements, le 12 avril 2021, 8 demandes de subventions ont été accordées.

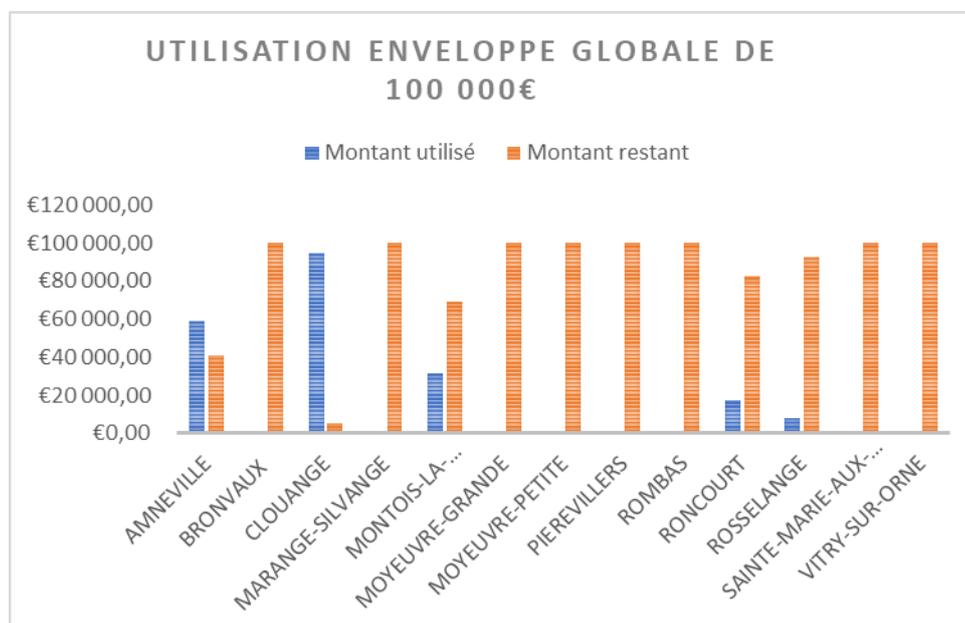
Subvention éclairage public :

	Subvention accordées
AMNEVILLE	59 006,28 €
RONCOURT	17 617,30 €
ROSSELANGE	7 601,70 €
TOTAL	84 225,28 €

Subvention rénovation des bâtiments :

	Subvention accordées
CLOUANGE	94 912,68 €
MONTOIS-LA-MONTAGNE	31 106,07 €
TOTAL	126 018,75 €

Diagramme montrant l'utilisation de l'enveloppe globale de 100 000 € par chaque commune :



La Semaine Européenne du développement durable

La Semaine Européenne de Développement Durable (SEDD) vise à sensibiliser le plus grand nombre aux 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Elle encourage aussi une mobilisation concrète à toutes les échelles individuelles et collectives en promouvant, via sa plateforme dédiée, les initiatives en faveur du développement durable.

La semaine s'est déroulée du 18 septembre au 8 octobre 2021.



A cette occasion, la CCPOM a organisé plusieurs rendez-vous :

- Pour les élus :
Sortie en forêt sur le thème du reboisement, pour une sensibilisation aux enjeux forestiers et aux effets du changement climatique, déjà visibles sur les forêts du territoire, et à la nécessité de s'adapter, co-organisée avec l'ONF.
- Pour les habitants :
 - ⇒ Les effets du changement climatique sur les forêts, balade commentée, les samedis 18 et 25 septembre, par l'ONF.
 - ⇒ Coup de chaud sur la forêt, jeu de piste, à la forêt de Moyeuve-Grande, proposé par l'ONF.
 - ⇒ Agir au quotidien pour préserver la nature, sortie observation le long du Fil Bleu, les dimanches 19 et 26 septembre, par l'association Oasis Terre j'Aime.

Une centaine de personnes a ainsi été sensibilisée.

Projet Alimentaire Territorial

En 2021, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Grand Est (DRAAF), la CCPOM a décidé de s'engager dans l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'objectif du PAT est d'œuvrer en faveur d'une transition pour une alimentation durable territorialisée en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au regard des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de santé publique, de démocratie, de citoyenneté et d'aménagement du territoire. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines.

L'élaboration du PAT se fera en deux phases :

- Une phase dite de diagnostic qui a débuté en 2021 ;
- Une phase dite opérationnelle qui consistera en la mobilisation, la mise en place d'actions et l'évaluation.

Le diagnostic agricole et alimentaire du territoire de la CCPOM a débuté au printemps 2021. Il a été possible grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire et de nombreux consommateurs de la CCPOM qui ont participé à une enquête sur leurs habitudes de consommation.

Le diagnostic PAT et les enjeux pour la CCPOM en quelques mots :

- Améliorer l'offre en produits locaux sur le territoire de la CCPOM et étudier l'opportunité de création d'un marché couvert ;
- Aider l'installation d'agriculteurs orientés vers les circuits-courts locaux / Maintenir voire reconquérir le foncier agricole et évaluer et localiser les surfaces en friches et leur potentiel agronomique (et notamment les anciens vergers) ;
- Augmenter la part de produits locaux dans la restauration scolaire et étudier la faisabilité de la mise en place d'une Cuisine Centrale à destination des écoles des communes de la CCPOM ainsi qu'une activité maraîchère attenante qui pourrait alimenter la cuisine centrale ;
- Améliorer l'accessibilité pour tous à une offre alimentaire de qualité : analyser précisément les besoins sociaux du territoire, faciliter les partenariats entre producteur et structure de l'aide alimentaire (ou de la distribution type épicerie sociale et solidaire) ;
- Créer du lien autour de l'alimentation ;
- Encourager les démarches citoyennes autour de l'alimentation ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le diagnostic sera clôturé début 2022 et sera suivi de l'ouverture de la phase 2, qui permettra de mettre en place un plan d'actions précis en collaboration avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour répondre aux enjeux identifiés précédemment.

Contrat d'Objectifs Territorial

En 2021, la CCPOM est entrée dans le programme « Climaxion » dans le but d'accélérer ses actions en matière de transition. L'accompagnement par un bureau d'études pour l'aider à préparer sa candidature et à s'organiser en interne, lui a permis de signer un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en décembre 2021.

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, permet à la Communauté de Communes d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 350 000 euros si elle remplit ses objectifs.

Durant la première année, elle pourra s'appuyer sur un bureau d'études pour l'aider au remplissage de deux référentiels : Economie circulaire et Climat – air – énergie.

A la fin de cette première année, la collectivité sera auditée, et s'engagera à mettre en place les actions lui permettant de progresser dans ces référentiels et d'obtenir à terme une labellisation. L'obtention de l'intégralité de l'aide est conditionnée au respect des objectifs de progression fixés.

Compétence

« Action sociale »

Petite enfance



La CCPOM dispose de cinq multi accueils qui permettent un maillage cohérent du territoire.
En 2021, 561 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 6 ans ont pu bénéficier de ces services.

LES STRUCTURES

« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections : 22 à 24 petits, 28 moyens et 16 grands

Nombre d'emplois : 18,5 équivalent Temps Plein dont 15,3 ETP en encadrement -

148 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2021 tous modes d'accueil confondus

194 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 66 % (59,4 % en 2020 et 69,4 % en 2019)



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 moyens/grands

Nombre d'emplois : 12,3 Equivalent Temps Plein dont 10,6 ETP en encadrement

100 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2021 tous modes d'accueil confondus

192 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 95,3 % (82,3 % en 2020 et 82,4 % en 2019)



« Les Petits amis » à Rombas

Anciennement halte-garderie, il est passé en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places - 2 sections : 10 petits et 15 grands

Nombre d'emplois : 9,3 Equivalent Temps Plein dont 7,7 ETP en encadrement

115 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2021 tous modes d'accueil confondus

191 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 77 % (62,28 % en 2020 et 70,8 % en 2019)



« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture : 1er septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections : 10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 12,1 Equivalent Temps Plein dont 10,6 ETP en encadrement

89 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2021

189 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 83,9 % (72,7 % en 2020 et 76,8 % en 2019)



« Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections :

10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 12.4 Equivalent Temps Plein

dont 9,5 ETP en encadrement

109 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2021

tous modes d'accueil confondus

218 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 85 %

(67,6 % en 2020 et 84,4 % en 2019)



Période de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.

Les structures ferment en alternance.

Nouveau Multi-accueil à Rombas

Cette nouvelle structure, d'une capacité de 30 places, extensible à 40, remplacera le multi accueil situé actuellement dans les locaux de la Maison de l'Enfance. En effet, ce dernier ne répondait plus totalement aux besoins actuels.

Les travaux ont débuté fin août 2021. L'ouverture est prévue en décembre 2022.



FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le Relais Parents Enfants (RPE) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Cette délégation a été attribuée à la Société « People and Baby » à compter du 1er avril 2016 pour une période de 57 mois qui s'est achevée le 31 décembre 2021.

**La redevance versée au délégation par la CCPOM sur la durée du contrat a été fixée à :
5 787 052,11 € dont 1 028 605,50 € pour l'année 2021.**

Une procédure en vue du renouvellement de cette délégation a été lancée en 2021.

Lors de sa séance du 13 octobre 2020, le conseil communautaire a, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, approuvé le principe de déléguer à un prestataire extérieur la gestion et l'exploitation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Sept candidatures ont été reçues et ont été admises à présenter une offre. Cinq offres ont été reçues. Après analyse des offres, il a été décidé d'engager les négociations avec les candidats La Maison Bleue, Léo Lagrange Centre-Est, Les Petits Chaperons Rouges et People & Baby. Les offres finales ont été remises le mardi 12 novembre 2021.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 7 décembre 2021 a décidé de confier à « La Maison Bleue » la gestion et l'exploitation des cinq établissements pour une période de 6 ans allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 multi accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération, validée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence



Les préinscriptions s'effectuent en ligne.



LE RELAIS PARENTS ENFANTS - RPE



Le Relais Parents Enfants est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et dans les locaux du multi accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPE.

Nombre d'assistants maternels agréés en 2021 : 434 dont 11 nouveaux agréments

Année	Nombre
2021	434
2020	456
2019	506
2018	539
2017	543
2016	538
2015	556

Nombre d'assistants maternels en activité : 409 soit un taux d'activité des assistants maternels de 94,24 % (données du RPE : sont considérées comme n'étant pas en activité, les AM ayant suspendu leur agrément auprès des services de PMI).

La baisse constante depuis plusieurs années du nombre d'assistants maternels sur le territoire s'explique d'abord par des départs en retraite d'assistants maternels non remplacés par de nouveaux agréments mais aussi par le départ d'assistants maternels vers d'autres horizons professionnels. La crise sanitaire liée au COVID 19 a probablement également joué un rôle dans la diminution du nombre d'assistants maternels, beaucoup d'entre eux ont renoncé à leur activité lors des périodes de confinement.

Le RPE a été ouvert pendant 245 jours en 2021.

A noter

En 2021 :

- ⇒ 40 assistants maternels différents ont participé à des formations, animations ou autres organisées par le RPE soit un taux de fréquentation de 10 % (au regard du nombre d'assistants maternels en activité), contre 11 % en 2020.
- ⇒ Il y a eu un total de 2 076 contacts au total (appels, visites, mails, ...) contre 3 154 en 2020. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2020, avec le 1er confinement, les questions des parents et assistants maternels ont été plus nombreuses qu'à l'accoutumée.



Sessions de formations continues :

- 2 cycles de recyclage formation certificat Sauveteur Secouriste du Travail dans le cadre de la prise en charge d'enfants regroupant 8 et 9 assistants maternels (29 janvier et 15 février 2021) Ce recyclage doit être organisé tous les 2 ans afin de permettre aux assistants maternels ayant suivi la formation initiale de garder le bénéfice du titre.
- 1 formation sur les approches pédagogiques plurielles : penser ses pratiques autrement regroupant 8 assistants maternels (20 et 27 septembre 2021).

Les réunions en soirée :

- 1 cycle de 3 ateliers nutrition « Bien manger pour bien grandir » en partenariat avec la MSA et l'ASEPT Lorraine, regroupant 7 assistants maternels (19 octobre, 9 novembre et 23 novembre 2021)
- 1 réunion Stimul Ergo regroupant 11 assistants maternels (14 septembre 2021)

Les temps collectifs :

Nous pouvons noter qu'en début d'année 2020, la fréquentation des temps collectifs était en augmentation, puis est intervenue la crise sanitaire liée au Covid-19 impactant les années 2020 et 2021.

En 2021, 64 temps collectifs étaient prévus, 33 ont eu lieu, 1 animation a été annulée car l'intervenante était malade, 1 autre faute de participants, les 29 autres à cause des restrictions gouvernementales.

- ⇒ 25 assistants maternels différents ont participé aux animations
- ⇒ 4 parents différents ont participé aux animations
- ⇒ 68 enfants différents ont participé aux animations

Emploi, insertion professionnelle et formation

Les antennes emploi accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus.

La Mission Locale du Pays Messin accueille les jeunes de 16 à 25 ans
à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES ANTENNES

- ◆ L'antenne emploi d'Amnéville est ouverte tous les jours, sauf le mercredi matin.
- ◆ L'antenne emploi de Moyeuvre-Grande sont ouverte tous les jours.
- ◆ L'antenne de Sainte-Marie-aux-Chênes est ouverte à mi-temps (matin et/ou après-midi) en alternance avec l'antenne de Marange-Silvange.
- ◆ L'antenne emploi de Rombas a fonctionné tous les jours jusque mi-septembre, date d'ouverture de France Services Orne Moselle, puis 4 demi-journées.

6 conseillères emploi sont en charge :

- ⇒ d'accueillir et d'orienter les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- ⇒ d'organiser des animations (forums, informations collectives)
- ⇒ de maintenir et développer des partenariats.

PARTENARIATS ET ACTIONS EN 2021

Deux partenariats ont été plus spécifiquement formalisés et conventionnés avec Pôle Emploi et la Mission Locale du Pays Messin.

Convention Pôle Emploi :

Les services de « Pôle Emploi » et ceux de la CCPOM coordonnent leurs actions afin de permettre aux demandeurs d'emploi de tout le territoire d'accéder à l'emploi et à la formation et de bénéficier des services de « Pôle Emploi ». Une mutualisation des actions est également organisée afin d'aider les entreprises locales à satisfaire leurs besoins en recrutement et pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles.



Afin d'atteindre ces objectifs, une convention de coopération a été signée entre la CCPOM et Pôle Emploi pour une durée de 2 ans.

Cette convention, dite de coopération simple, détermine les modalités de collaboration entre Pôle Emploi et la CCPOM, pour le fonctionnement du service emploi communautaire.

Cette collaboration vise à :

- Favoriser un meilleur accès à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi en utilisant :
 - * Les services spécifiques et les différentes antennes du service emploi de la CCPOM
 - * et par le biais des prestations Pôle emploi et les mesures d'aide à l'accès à l'emploi et aux formations.
- Faciliter l'aide au recrutement des entreprises locales et accompagner les implantations d'entreprises sur le territoire.

Cette coopération permet au partenaire de contribuer aux actions du Service public de l'emploi en complémentarité des services déclinés par Pôle emploi sur le bassin d'emploi.

Mission Locale pour l'Emploi du Pays Messin :

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle les aide à définir une orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.



MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

La CCPOM est membre de la Mission Locale pour l'Emploi du Pays Messin.

La participation financière à ce dispositif constitue un engagement fort auprès des jeunes de notre territoire. La cotisation 2021 s'est élevée à 79 182,80 €.

Elle a été calculée sur la base de la population légale (INSEE 2016) avec un forfait :

- de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- de 1,60 €/habitant pour les communes de plus de 5 000 habitants

Elle effectue des permanences sur chaque antenne existante. Du 1er janvier au 31 décembre 2020, 1 653 jeunes ont été en contact (1 265 en 2020 et 1 303 en 2019) et 671 ont été accueillis en rendez-vous (656 en 2020 et 538 en 2019).

BILANS ACTIONS ET DEMANDEURS D'EMPLOI

Le logiciel en place dans les antennes emploi permettent d'avoir une indication de la fréquentation ainsi que des actions menées. Au total, 1 675 personnes fréquentent le service emploi.

Comptage des demandeurs par entité au
31/12/2021

Entité	Total	Homme	Femme	Inscrits Pole Emploi
Amnéville	383	162	221	37
Marange-Silvange	397	157	240	192
Moyeuvre-Grande	368	189	179	222
Rombas	500	236	264	172
Sainte-Marie-aux-Chênes	27	7	20	20
TOTAL	1675	751	924	643

Entité	Total	Inscrits en 2020	Inscrits en 2021
Amnéville	383	84	81
Marange-Silvange	397	85	83
Moyeuvre-Grande	368	79	83
Rombas	500	95	77
Sainte-Marie-aux-Chênes	27	11	2
TOTAL	1675	354	326

Comptage des inscrits par mois et par entité -31/12/2021

Entité	Total	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Amnéville	81	10	8	8	3	4	11	8	10	8	2	3	6
Marange-Silvange	83	15	8	10	5	7	8	1	9	7	6	4	3
Moyeuvre-Grande	83	6	8	12	4	6	9	1	9	6	12	6	4
Rombas	77	9	10	5	12	8	11	2	8	5	2	3	2
Sainte-Marie-aux-Chênes	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Compétence

« Maisons de Services au Public »

La Communauté de Communes s'est engagée dans la création d'une Maison des Services au Public sur le territoire communautaire.

Cette création s'inscrit dans la volonté de la Communauté de Communes, affirmée lors de la prise de compétence « gestion et création de Maison des Services au Public » d'accompagner au quotidien les habitants du territoire éloignés de certains opérateurs publics.

Cette Maison de Services au Public a son siège à ROMBAS et dispose de plusieurs antennes :

- ⇒ L'une à Moyeuve-Grande qui accueille déjà la Maison de l'Emploi ainsi que les permanences de divers organismes,
- ⇒ L'autre à Sainte-Marie-aux-Chênes pour laquelle la Communauté de Communes a entrepris la construction de nouveaux locaux



L'Etat a, par ailleurs, décidé la mise en place d'un réseau « France Services » qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Ce réseau poursuit trois objectifs :

- ⇒ Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,
- ⇒ Une plus grande simplicité des démarches en regroupant en un même lieu divers opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet,
- ⇒ Une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents.

« France Services » est donc un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.



La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a obtenu la labellisation « France Services » pour sa Maison des Services au Public et ses deux antennes.

Les 9 partenaires sollicités sont les suivants :

- La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- La Caisse nationale d'assurance maladie (sécurité sociale) ;
- Pôle emploi ;
- La Poste ;
- Les services des impôts et de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) ;
- Les ministères de l'Intérieur et de la Justice ;
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- La Mutualité sociale agricole (MSA).

Du 15 septembre au 31 décembre 2021, 1 282 demandes ont été enregistrées, pour une moyenne d'environ 17 par jour, réparties comme ci-dessous.

Thématique	Partenaires	Nombre de demandes
Un accompagnement ou un suivi du demandeur d'emploi	Pôle Emploi	158
Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	155
La demande concerne les impôts	La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)	82
Logement et cadre de vie	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	68
Droits des assurés	L'Assurance Maladie (CNAM)	60

Compétence

« Mobilité »

PRISE DE COMPÉTENCE

Par décision du Conseil Communautaire du 9 mars 2021, la CCPOM a acquis la compétence mobilité et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial au 1er juillet 2021, conformément à la possibilité offerte par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Cette prise de compétence présente plusieurs enjeux pour la CCPOM :

- maîtriser la stratégie locale de mobilité et assurer sa cohérence avec les autres projets ;
- devenir un acteur reconnu et identifié par tous en matière de mobilité ;
- décider de l'offre de service à mettre en place en complément de l'offre existante.



La compétence mobilité est une compétence unique mais qui peut s'exercer à la carte selon les besoins du territoire :

- organisation de services de transport public de personnes (réguliers ou à la demande), de transport scolaire ;
- organisation ou contribution au développement de services relatifs aux mobilités actives, aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, à la mobilité solidaire ;
- proposition de services de conseil et d'accompagnement individualisé.

La CCPOM ne s'est pas encore prononcée sur les domaines de la compétence qu'elle compte développer. Néanmoins, elle a souhaité laisser à la région le soin de gérer les services de transport scolaire.

Dans le cadre de cette prise de compétence et conformément à la réglementation en vigueur, la CCPOM a créé son comité des partenaires qui se réunira au moins un fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services. La première réunion se tiendra en 2022.

SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Suite à la prise de compétence et afin de définir sa politique sur les prochaines années en matière de mobilité, la CCPOM s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités. Ce travail repose sur plusieurs phases :

- phase 1 : diagnostic de l'organisation du territoire et des pratiques de mobilité :
 - ◇ recensement et analyse des documents supra-territoriaux ;
 - ◇ étude de l'organisation urbaine, des dynamiques socio-économiques du territoire en vue de faire ressortir les principaux générateurs de trafic à l'échelle de la CCPOM ;
 - ◇ approfondissement de l'enquête de déplacement SCOTAM afin d'enrichir la connaissance des pratiques de mobilité des habitants de l'intercommunalité (mobilité interne et échanges avec les territoires voisins et transfrontaliers) ;
 - ◇ analyse de l'offre de transport actuelle ;
 - ◇ recensement des projets / réflexions en cours.
- phase 2 : définition des orientations et du plan d'actions

La réalisation de ce document a été confiée à l'AGURAM dans le cadre d'une convention pour un montant de 23 500 euros.

Le 15 novembre 2021, le diagnostic a été présenté à la commission mobilité. Le conseil de développement a également été saisi pour analyser et amender le document. Ce dernier a jusqu'en mars 2022 pour rendre ces conclusions.

La fin de l'étude est prévue en 2022.

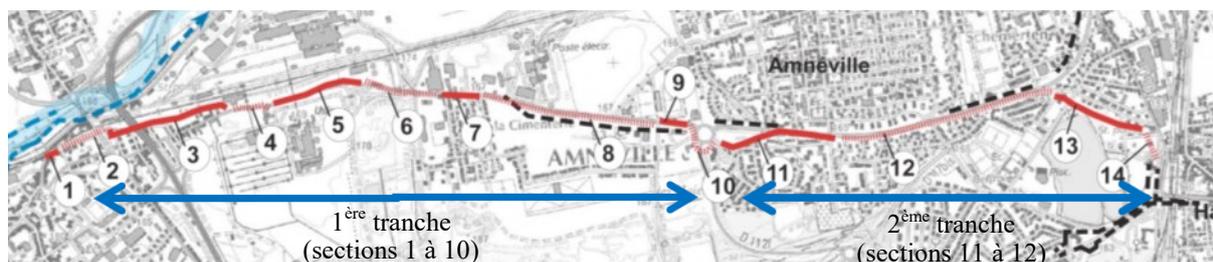


LIAISONS DOUCES

Liaison Rombas Amnéville :

La phase 1 des travaux d'aménagement d'une piste cyclable permettant de relier à terme le fil bleu de l'Orne, desservant les communes de la vallée de l'Orne, aux deux gares SCNF de Rombas et d'Hagondange a été initiée en septembre 2021. Ce projet concerne la portion de liaison située entre Rombas et Amnéville (rond-point à la jonction entre la RD47 et la RD112F) représentant une longueur de 3 236 m sur un itinéraire complet de 5 342 m.

Plan du projet :



Ce projet fait partie des itinéraires qui avaient été identifiés dans le cadre d'une étude lancée en 2012 par le SIAEFI (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de Friches Industrielles), regroupant la CCPOM et deux autres collectivités, aujourd'hui fusionnées sous le nom de Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM).



A terme cette liaison doit permettre :

- de relier des itinéraires existants pour constituer un réseau armature sur lequel viendront se greffer ultérieurement des itinéraires secondaires assurant une desserte fine du territoire ;
- d'améliorer les liaisons Est-Ouest du territoire à vélo en sécurisant les ouvrages de franchissement de grandes infrastructures ;
- de desservir les principaux pôles générateurs de déplacements (écoles, commerces, zones d'emplois, gares...).

Les travaux de cette phase d'un montant estimé à 1 674 799,08 euros sont en partie financés par l'état à hauteur de 731 171 euros (246 71 euros DSIL et 484 461 euros Appel à projet fond mobilités actives).

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Muller TP et la maîtrise d'œuvre est assurée par la Société Ingénierie Mosellane.

La fin de cette phase est prévue en mai 2022.

Fin 2021, ont été initiées les études de maîtrise d'œuvre pour la seconde phase du projet (rond-point à la jonction entre la RD47 et la RD112f et limite communale avec Hagondange) qui seront programmés en 2022. La CCRM sera maître d'ouvrage du tronçon situé sur son territoire (limite communale Hagondange à gare d'Hagondange).

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Projet Espace Nord Lorraine

En 2021, la CCPOM a piloté le groupe de travail mobilité dans le cadre de la démarche de coopération engagée au niveau de l'Espace Briey, Longwy, Thionville, Metz regroupant 16 EPCI. La thématique mobilité constitue l'une des 8 thématiques retenues : Hydrogène, mobilité, santé, déchets, frontaliers, culture / tourisme / attractivité, numérique, compétitivité. Deux ateliers ont été organisés en juin et novembre 2021 avec l'assistance de l'AGURAM. L'objectif du premier atelier était d'identifier les constats partagés et les objectifs communes, de valoriser les projets locaux à conforter et les leviers sur lesquels s'appuyer. Le second atelier visait à préciser les pistes de collaboration (chantiers communs et feuille de route).

Coopération CCPOM, CCRM, Eurométropole de Metz

Dans le cadre d'une convention passée avec l'AGURAM, la CCPOM, la CCRM et l'Eurométropole de Metz ont souhaité engager un travail d'identification des possibilités de coopérations en matière de mobilité. Une première réunion a eu lieu en novembre 2021 en présence des Vice-présidents et techniciens de chacune des intercommunalités. L'études sera réalisée en 2022 et comprendra :

- un diagnostic partagé ;
- la définition de grands principes communs ;
- la définition de pistes pour la gouvernance et la mise en œuvre de ces principes.



PARTENARIAT ASSOCIATIF

Adhésion à Grand Est Mobilité Electrique

Dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) et en lien avec la prise de compétence mobilité, le développement de la mobilité électrique a été identifié comme une opportunité pour le territoire. La CCPOM souhaite s'engager en 2022 dans l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Pour l'accompagner dans ce projet et bénéficier de connaissances et d'expertise dans le domaine de la mobilité électrique, la CCPOM a souhaité s'appuyer sur une association. Ainsi, elle a signé en 2021 une convention d'adhésion à l'association « Grand Est Mobilité Electrique ». Cette dernière a pour but de :

- promouvoir le développement de la mobilité électrique dans le Grand-Est,
- organiser la coopération des acteurs du territoire ;
- constituer un relais de compétences pour ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets : conseils techniques et information sur les aides Advenir et les appels à projets de la Région Grand Est.

Le montant de la cotisation pour l'année 2021 s'élève à 1 000 euros.



Communication

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La situation sanitaire incertaine n'a pas permis un retour à la normale des événements habituellement organisés sur le territoire avant la pandémie. Cependant, quelques manifestations locales ont pu faire l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- Semi-Marathon / Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »
- Festival du Film Méga Court / Lycée Julie Daubié de Rombas
- Représentations théâtrales dans les écoles sur le thème du recyclage / L'atelier Muse
- 50ème anniversaire / Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Clouange / Vitry-sur-Orne

APPLICATION MOBILE « PANNEAU POCKET »

Lors du premier confinement de mars 2020, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir l'application mobile Panneau Pocket afin d'informer et d'alerter les habitants en temps réel. Forte de son succès, la communauté a décidé en 2021 de financer cette application à toutes les communes du territoire par le biais d'une formule dédiée « Interco + communes ». Cette nouvelle version permet également à la communauté de diffuser des panneaux, après validation par les communes, directement sur les comptes des villes concernées par l'information. L'impact est donc plus large et l'information plus ciblée.

Actuellement, une information diffusée sur la totalité des entités du territoire peut recueillir jusqu'à 4 500 vues.



NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

En 2021, après plus de 20 années d'existence, la Communauté de Communes a décidé de rajeunir son image. L'agence « SEV Communication » a été missionnée pour créer un nouveau logo et une nouvelle charte graphique, plus modernes et moins institutionnels. La visite du territoire s'est déroulée sur 2 journées au mois de septembre et les premières pistes ont été remises en fin d'année. L'année 2022 devrait dévoiler la toute nouvelle image de la communauté.

LES FILIERES ÉCONOMIQUES

En 2012, une étude de filières et de projets a été réalisée afin de définir les fonctions urbaines et économiques susceptibles d'être accueillies sur le site.

Quatre filières économiques reposant sur des atouts locaux forts et reconnus ont été identifiées :

- La filière « matériaux »,
- la filière « énergie »,
- la filière « génie écologique »,
- la filière « logistique ».

Une étude complémentaire conduite en 2014 avait, par ailleurs, identifiée l'agriculture urbaine comme un nouvel axe possible de développement du site des Portes de l'Orne.

En 2017, une étude économique et de faisabilité sur le développement des circuits courts alimentaires a été réalisée par un Bureau d'Etudes spécialisé dans le montage et développement de projet d'agriculture urbaine. Cette étude a mis en avant l'opportunité sociale et économique de développer cette filière sur le site et les alentours.

Les résultats de cette étude ont été validés par le Comité Syndical lors de sa séance du 20 décembre 2017, qui a décidé de poursuivre la démarche. En 2018 et 2019, la phase 1 d'une étude portant sur la mise en œuvre opérationnelle de la démarche circuits courts alimentaires est réalisée.

STRATÉGIE ET LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE

Deux études d'aménagement ont été menées, de 2012 à 2014, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, en partenariat avec les Communautés de Communes d'une part, sur la partie Amont du site « Moulin Neuf » et, d'autre part, sur la partie « Aval » (Usine de Gandrange). A l'issue de ces études, les schémas directeurs d'aménagement de ces zones ont été validés par les organes délibérants.

En 2016, une procédure ZAC, portant sur la partie amont du site a été engagée. Un bureau d'études a été désigné en vue de réaliser les dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

En 2017, 2018 et 2019, la procédure ZAC (dossier de création dont étude d'impact) s'est poursuivie.

En 2019, une équipe d'AMO généraliste « Management de projet » est recrutée (sous forme d'accord cadre) et trois études sont engagées.

1. Mission Pilote — Accompagnement dans le management du projet des Portes de l'Orne

Objectif : permettre au SMEAPO de disposer d'une stratégie opérationnelle et d'une feuille de route pour lui permettre de piloter avec efficacité la mise en œuvre du projet (notamment analyse du dossier de création de ZAC et du bilan d'aménagement, proposition de montages opérationnels et financiers,..)

La feuille de route a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

2. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie et programmation touristique, culturelle et de loisirs des Portes de l'Orne (2020-2023)

Objectifs :

- affirmer l'identité du site (« l'Usine »), être en adéquation avec la philosophie du projet des Portes de l'Orne d'une part (« un site d'expérimentation pour inventer la ville de demain, une ville plus humaine et plus écologique au service du vivre ensemble ») et le tissu, animations et talents locaux qu'il conviendra d'intégrer à la réflexion d'autres part,
- définir une stratégie en adéquation avec les ambitions des Portes de l'Orne : principes de développement durable, intergénérationnel, économie sociale et solidaire, hospitalité, bien vivre ensemble, multiculturel, écologie, recyclage réemploi, ..., compatibles notamment avec un contexte de travaux,
- appropriation du site des Portes de l'Orne par les futurs usagers.

La stratégie a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

3. Approfondissement du volet économique des Portes de l'Orne — Mission de cadrage et repositionnement

Objectifs : en s'appuyant notamment sur les précédentes études réalisées, l'objectif était d'identifier les conditions nécessaires à l'émergence du projet par une approche économique par :

- le repositionnement du site dans son environnement territorial en matière d'offre économique ;
- l'exploration des éléments socles du projet et des facteurs de souplesse,
- l'identification des points à débattre.

L'objectif était donc d'élaborer une stratégie par une approche croisée et cohérente avec celles d'aménagement (ZAC,...) et culturels/touristiques/loisirs mises en œuvre sur les Portes de l'Orne.

La stratégie a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) / Grande Opération d'Urbanisme (GOU)/ Démarche Ecocité : lors de sa réunion du 9 décembre 2019, le Comité Syndical a donné son accord pour engager ces procédures.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

En 2015 et 2016, l'Etablissement Public Foncier du Grand Est a, en sa qualité d'opérateur des politiques de reconversion des friches industrielles et des sites pollués, entrepris la démolition d'un certain nombre de bâtiments qui avaient été maintenus (sur la partie Amont du site) par l'ancien exploitant sidérurgique.

En parallèle, des travaux de confortement des bâtiments qui seront conservés. Dans le cadre de ces travaux, des mesures conservatoires des toitures et de certaines façades, et des mesures de sécurisation en façades ont été, notamment, mises en œuvre par EPF du Grand Est sur ces bâtiments.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte et l'EPF Grand Est ont engagé les procédures préalables :

- A la réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site,
- A la requalification des anciens bâtiments des Syndicats et Energie, Atelier locotracteur, Magasin général.

Ces bâtiments seront destinés à l'aménagement, notamment :

D'une Maison du Projet (Bâtiment des Syndicats),

Première réhabilitation engagée, l'ancien bâtiment des syndicats (construction allemande de 1903) d'une superficie de 935m², est situé rue de l'Usine à Amnéville. Il a vocation à devenir un futur tiers lieu.

Espace ouvert et hybride, lieu de lien social et d'initiatives collectives, vitrine du projet des Portes de l'Orne il constitue un des maillons du réseau des acteurs du territoire.



Tout en conservant ses caractéristiques architecturales, ce bâtiment a notamment pour objectif, de devenir une maison d'expérimentation destinée à faire débattre et tester en amont puis amorcer ce qui se développera plus tard, au fil des années, sur le site lui-même.

Enfin, il valorisera et accompagnera l'évolution du projet des Portes de l'Orne, le développement d'offres d'équipements complémentaires et diversifiées avec le temps, et de nouvelles offres au regard des besoins futurs, en lien étroit avec les futurs projets envisagés sur le site (pôle d'accompagnement des porteurs de projet, logements, commerces, offre touristique...).

La Maîtrise d'ouvrage, assurée par le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), a confié cette mission au groupement de maîtrise d'œuvre TOPIC Architectes (67170 Brumath) / SBE Ingénierie (67160 Wantzenau) / EPC (67120 Altdorf) / MILOCHAU (67340 Sparsbach) / VENATHEC (54503 Vandœuvre-lès-Nancy) / IG Consultant (67230 Herbsheim).

Travaux de réalisation de la Maison du Projet, pour lesquels des financements ont été accordés par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région (2015-2020) :

- Un premier appel d'offres a été lancé en septembre 2018, mais a dû être déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée pour de nombreux lots.
- Un nouvel appel d'offres a été lancé courant février 2019. Les marchés ont été attribués les 11 juin 2019 et 9 septembre 2019.
- Les travaux ont démarré en septembre 2019 et s'achèveront au printemps 2022.

En 2021, des réflexions ont été faites sur la vocation des espaces se situant dans le bâtiment.

Il intégrera la Maison du Projet des Portes de l'Orne, qui aura une double utilité :

- Dans un premier temps elle servira à présenter le projet dans sa globalité, elle en sera donc la vitrine. Véritable lieu de la démocratie participative, les visiteurs auront la possibilité de participer aux réflexions concernant l'avenir des portes de l'Orne. Un animateur sera présent pour accompagner le public dans la découverte du projet et sera à leur écoute pour recueillir les remarques, suggestions et témoignages. Des ateliers de réflexions seront également organisés pour approfondir certains sujets.
- Dans un second temps, cette maison aura une vocation historique. Il est important que chaque visiteur comprenne l'histoire de ce site, celui de la sidérurgie. Pour ce faire, des expériences seront proposées pour se replonger dans l'histoire de l'Usine de Rombas et l'Acierie de Gandrange, notamment par une expérience en réalité virtuelle, et un Escape Game, sur l'histoire spécifique de l'Usine.

Il intégrera également des espaces dédiés pour la création, des espaces de travail commun ou « coworking », un amphithéâtre et une salle de séminaire.

La mission de décoration du bâtiment a été confiée à l'entreprise « Le Cabinet 23 », spécialisée dans le mobilier et la décoration d'antan, créée en 2020 et domiciliée à Rombas (57120) (siège social).

Le projet d'Escape Game a été confié en 2021 à l'entreprise « Les Francs Limiers ». L'administration et la direction effective de l'entreprise LES FRANCS LIMIERS sont centralisées dans l'entreprise MARGO, établissement créé en 2018 et domicilié à FEVES (siège social).



Le projet de la Réalité Virtuelle a été confié à Expérience 4, société par actions simplifiée, établie à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la programmation informatique.

D'un tiers-lieu en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat (bâtiment énergie) qui aura pour vocation de soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi dans le cadre de l'aménagement du site des « Portes de l'Orne », et plus particulièrement dans le cadre de notre volonté du Syndicat Mixte de développer les circuits courts, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire, la culture.

Ce tiers-lieu est également identifié « Espace LORnTECH » (Sillon Lorrain)



Travaux de réalisation d'un tiers-lieu emblématique en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat au cœur des Portes de l'Orne, pour lesquels des financements ont également été accordés par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région:

- L'équipe de Maîtrise d'œuvre chargée de la conception de ce projet a été désignée en juillet 2018, à la suite d'un concours lancé en 2017.
- L'avant-projet sommaire a été validé en décembre 2018 et l'avant-projet détaillé le 11 juin 2019.



Atelier locotracteur et Magasin général :

Une étude de vocation a été menée en 2017 et 2018, en partenariat avec l'EPFGE, en vue de définir les usages des bâtiments :

⇒ Halle multifonction, supermarché coopératif, cantine, laboratoire/cuisine, centre de formation, pôle de loisirs et de culture,...

La réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site. Cette agrafe paysagère a été imaginée comme un véritable espace public (parc urbain paysager) en cœur de site dont les fonctions seront :

- ⇒ De permettre le maillage de l'axe Est-Ouest en favorisant des perméabilités transversales,
- ⇒ De créer un espace public singulier et identifiable à travers des équipements spécifiques et diversifiés,
- ⇒ D'unifier les programmations adjacentes par la création de réseaux viaires et piétons,
- ⇒ De mettre en valeur l'histoire et la mémoire du site en révélant les traces des activités antérieures.

Travaux de réalisation de l'agrafe paysagère pour lesquels des financements ont été accordés par le Département de la Moselle et la Région Grand Est :

- A la suite de l'appel d'offres lancé en août 2018, les marchés de travaux ont été attribués en décembre 2018,
- Le démarrage des travaux a dû être différé jusqu'à l'obtention des autorisations réglementaires (Loi sur l'Eau, accord de l'autorité environnementale) et n'a pas pu débuter en 2019.



**La Maison du Projet constituera,
avec le Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (tiers-lieu),
l'Agrafe paysagère et, plus tard, les autres bâtiments à réhabiliter
(bâtiment « locotracteurs », Magasin général, bâtiments « Asserpro » et « Grands bureaux »)
un vaste espace qui permettra d'accueillir et d'expérimenter de nouvelles formes de travail,
d'activités culturelles et de loisirs, le cœur des « Portes de l'Orne ».**

NOUVEAU SITE INTERNET

Vitrine du projet de réhabilitation, fidèle à l'esprit du projet des Portes de l'Orne, le Syndicat Mixte a confié en 2021, la mission de réalisation d'un nouveau site internet qui se veut innovant, centré usager et immersif à la société HELIX-SOLUTIONS de siège social Bar-Le-Duc RCS (55000).



www.lesportesdelorne360.fr est un site complètement immersif, des panoramas représentant les espaces extérieurs et intérieurs des Portes de l'Orne, en 360°, sont ponctués de contenus interactifs et dynamiques. Les panoramas seront régulièrement mis à jour, afin de partager de manière concrète, l'évolution du site avec le public.



Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr